

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CIX - Année 1982

1<sup>re</sup> LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette

31 MARS 1982

## SOMMAIRE DE LA 1<sup>re</sup> LIVRAISON

---

Conseil d'administration et Bureau .....	3
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier 1982 .....	4
Février 1982 (assemblée générale) .....	6
Mars 1982 .....	9
Compte de gestion du Trésorier, exercice 1981 (Pierre AUBLANT) .....	12
Origines de la paroisse de Saint-Martin de Bergerac (Jean-Claude IGNACE et Yan LABORIE) .....	15
Le clergé du district de Nontron, 1 <sup>re</sup> partie (Robert BOUET) .....	31
Notre excursion du 13 septembre 1981 (Claude LACOMBE, Bernard FOURNIOUX, Christian CHEVILLOT et Jean BOUCHEREAU) .....	58

### VARIA

Note biographique sur Henry Christy (1810-1865) (Jean GUICHARD) .....	69
L'église de Cherveix et les « forces » d'Hautefort (Amiral Georges de PRESLE) .....	71
Des « Voyages » de Lagrange-Chancel au rétable de l'Assomption de Périgueux (Alberte SADOUILLET-PERRIN) .....	74
L'auberge « Chez la Blonde » à Périgueux (Guy PENAUD) .....	77

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

---

TOME CIX - Année 1982

1<sup>re</sup> LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ  
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA  
19, rue Lafayette

31 MARS 1982

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DU TERROIR



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre AUBLANT, Noël BECQUART, Jean-Marie BÉLINGARD, Christian CHEVILLOT, le Docteur Gilles DELLUC, le Docteur Michel DUVERGER, Claude LACOMBE, Jacques LAGRANGE, Gérard MOULLAC, Guy PENAUD, Pierre POMMARÈDE, M<sup>mes</sup> Jeanine ROUSSET, Alberte SADOUILLET-PERRIN, MM. Marcel SECONDAT, Michel SOUBEYRAN.

## BUREAU

*Président* : D<sup>r</sup> DELLUC.

*Vice-Présidents* : M. SECONDAT, M<sup>me</sup> SADOUILLET-PERRIN.

*Secrétaire général* : M. BECQUART.

*Secrétaire adjoint* : M. SOUBEYRAN.

*Bibliothécaire* : M<sup>me</sup> ROUSSET.

*Trésorier* : M BÉLINGARD.

*Trésorier adjoint* : M. LACOMBE.

### *Commission de publication*

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM CHEVILLOT, LAGRANGE ET SECONDAT.

### *Commission des finances*

M. LE PRÉSIDENT, MM. DUVERGER ET PENAUD.

### *Commission de recherches*

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM CHEVILLOT, LACOMBE ET MOULLAC.

## COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU MERCREDI 6 JANVIER 1982.

Présidence du D<sup>r</sup> Gilles DELLUC, Président.

Présents : 38. — Excusés : 2.

Après avoir rappelé que le *quorum* statutaire n'est pas atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 3 février prochain. Il exprime aux membres présents les souhaits traditionnels et remercie pour les vœux qu'ils nous ont adressés MM. Pierre Aublant, Francis Boddart, Christian Chevillot, le commandant André Desvergnès, le D<sup>r</sup> Michel Duverger, Jacques Faurel, Emile-Pierre Lebrette, le colonel Arnaud Loubens, Guy Penaud, Philippe Prévot-Leygonie, Marcel Secondat, Michel Soubeyran, Serge Tardy, Emile Vautier, Pierre Zurbrugg, M. et M<sup>me</sup> Claude Lacombe, ainsi que M<sup>me</sup> Georges Battut et P. Viala-Sacreste. Mention particulière est faite du beau poème qu'a composé comme chaque année M. Lebrette.

*NÉCROLOGIE.* — M. Joseph-Henri Rebière.

*FÉLICITATIONS.* — M. Michel Soubeyran, médaille communale d'argent.

*REMERCIEMENTS.* — M. Georges Sarraute.

*ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.* — *Au Saint-Sualre de Cadouin*, photocopie d'un recueil musical contenant quatre morceaux dont deux mis en musique par l'abbé Louis Boyer (paroles des abbés Moulmier et Fauvel), le troisième dû à F. de la Tombelle (paroles de l'abbé Madras), le quatrième au R.P. Comire; offert par M. Roger Rousset. Deux de ces morceaux sont en dialecte sarladais, un autre en latin et le dernier en français.

Lettre manuscrite signée Béler portant la date du 15 août 1904, avec note jointe, le tout relatif à l'étymologie de Périgueux et de Vésone; don de M. et M<sup>me</sup> Lamongie. On ignore le nom du destinataire, la lettre porte en haut et à gauche le cachet de Charles Pellereau, avoué à Périgueux.

Photocopie d'une lettre écrite de Périgueux le 1<sup>er</sup> août 1914 et adressée à M<sup>lle</sup> Pagès par son frère Emmanuel; don de M. le chanoine Jardel, qui a commenté ce document à la séance de septembre dernier (voir le *Bulletin* de 1981, p. 181).

*REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.* — On note parmi les périodiques reçus le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 78 (1981), n<sup>o</sup> 3, qui annonce une thèse soutenue à Bordeaux par Guy Laquay, « Recherches sur les faunes du Würm I en Périgord ».

*COMMUNICATIONS.* — M. le Président a glané dans la presse différentes informations, elles concernent les pilleurs de châteaux, l'annonce d'une prochaine exposition à Périgueux sur l'histoire des chemins de fer, le départ des sœurs de la Visitation et le séjour du lieutenant Chevalier à Périgueux en 1815. Il commente la dernière brochure de R. Guasco, *De labore : Belvès ou Isis dévoilée* (Belvès, éditions Telfer, 1981), qui reprend et développe sa précédente démonstration pseudo-archéologique.

M. Gilles Delluc, revenant sur la visite qu'il a faite dans la région de Moljères, en

novembre dernier (voir le *Bulletin* de 1981, p. 303), précise qu'il était accompagné de notre collègue M. Fitte.

M. l'abbé Pommarède fait circuler un petit album des Ingénieurs Roman et Liebeaux, qui présente les principaux ouvrages construits de 1876 à 1882 pour des lignes ferroviaires de Ribérac à Périgueux et de Siorac à Sarlat. Au sujet des sœurs de la Visitation de Périgueux, il rappelle que le couvent actuel englobe l'ancien bâtiment des Cordeliers avec les restes d'une chapelle; l'ensemble mériterait sans aucun doute d'être étudié en détail.

Le Secrétaire général a représenté notre compagnie à Talence le 14 décembre dernier pour la réunion annuelle de la Fédération historique du Sud-Ouest. Le congrès d'études régionales aura lieu à Libourne les 15 et 16 mai 1982; deux thèmes y seront proposés : le Libournais et ses rivières, les sociétés dans les villes moyennes.

M. Becquart a lu dans *L'Histoire*, n° 41 (janvier 1982), un bon article de M<sup>me</sup> Cocula-Vaillières sur l'homme et la rivière de Dordogne. Il signale en outre, dans les *Annales du Midi*, t. XCIII (1981), n° 153, deux textes de nos collègues Michel Genty et Bernard Fournioux : l'un traite du « désenclavement routier et ferroviaire des villes du Périgord et du Bas-pays limousin au XIX<sup>e</sup> siècle », l'autre présente la bastide de Chassaing que nous avons visitée lors de notre excursion d'automne.

MM. Jean-Claude Ignace et Gérard Mouillac présentent une communication qu'ils ont rédigée sur la réaction seigneuriale à Paunat et l'attitude des paysans peu avant 1790. Ils évoquent la résistance passive au paiement des redevances et l'hostilité des habitants envers leur seigneur foncier, le prévôt de Paunat, qui entendait réparer la seule église prévôtale au détriment de l'église paroissiale. On trouvera dans le *Bulletin* le texte de cette communication, qui donne lieu à des échanges de vues entre MM. Becquart, Pommarède et Vignal.

Le Secrétaire général a noté dans le catalogue 261 de la Librairie de l'Abbaye, sous le n° 301, une intéressante lettre du général Jean Tilho, né à Domme en 1875, qui résume l'histoire de ses explorations au Tchad.

M. Guy Penaud, à propos de la grève qui vient de s'achever à l'usine Marbot de Neuvic, fait un rapprochement entre cet événement et la grève de 1905 qui se déroula au même lieu. Il donne d'autre part lecture d'une lettre ouverte que le commandant Desvergnès, auteur d'une biographie d'Antoine de Tounens, vient d'adresser à la presse littéraire à propos du roman de Jean Raspail qui n'a pas été apprécié. M. Penaud rend également compte du dernier roman de notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin, *Notaire, maire... et forçat*, qui met en scène Mary Cliquet. M<sup>me</sup> Perrin explique comment elle a fait la part de l'authentique et de l'imaginaire pour nous restituer l'étonnante aventure de cet escroc hors du commun.

M. Jacques Lagrange rappelle les détails de la construction de la fontaine Plumancy, à Périgueux. Ce monument souvent évoqué par les chroniqueurs fut édifié en 1090 sur les plans de l'architecte Lambert.

M. Gilles Delluc montre une série de diapositives sur la grotte de Comarque, qu'il a étudiée avec M<sup>me</sup> Delluc et publiée en 1981 dans *Gallia Préhistoire*.

M. Bernard Fournioux a découvert aux Archives des Pyrénées-Atlantiques, dans le fonds des comtes de Périgord, un plan figuré de la forêt de Nontron qu'on peut dater de 1407 environ. Ce genre de document est extrêmement rare. Il permet de définir les structures agraires et l'environnement de la région concernée.

M. Claude Lacombe, comme il le fait régulièrement à chaque séance, rend compte de la 65<sup>e</sup> réunion du Groupe de recherche (18 décembre 1981) : commentaires de M. Lacaille sur des fragments provenant d'un site gallo-romain à Ribagnac; technique de l'anamorphose utilisée par les peintres de Lascaux (démonstration de M. Aujoulat); fouilles clandestines signalées par M. Chevillot, qui présente également le dépôt de bronze de la Croix à Terrasson-la Villadiou; objets provenant de Flaugeac présentés par M. Lavallade. M. Lacombe, comme il l'a fait le 18 décembre, projette pour terminer quelques diapositives : elles représentent le dolmen de Blanc et son environnement,

la tour médiévale de Castelréal et l'une des sépultures mérovingiennes de l'endroit, les inondations de la vallée de la Dordogne, la tour de Vésone avec son échafaudage, le clocheton de l'église de la Cité récemment frappé par la foudre.

**ADMISSIONS.** — M<sup>me</sup> Georges BARRE, domaine de Prompsault, Notre-Dame-de-Sanilhac; aux lieu et place de son regretté père, M. Reblere;

M. Roger COUVERT, la Brunie, Coux-et-Bigaroque; présenté par MM. Bardy et Secondat;

M. Jacques DEMOURES, 117, boulevard Jourdan, 75014 Paris; présenté par MM. Claude Demoures et de Ruffray;

M. le D<sup>r</sup> Jean-Marie DEVAUD, 16, rue Gambetta, Brantôme; présenté par M. le D<sup>r</sup> Duverger et M<sup>me</sup> Panzini;

M. Alain CALANDREAU, 13, rue de la Tarayre, Libourne (Gironde); présenté par MM. Carrère et Lacaille;

M. Philippe CHEVALLIER, 79, rue Victor-Basch, Périgueux; présenté par MM. Aublant et Becquart;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général.*

N. BECQUART.

*Le Président*

G. DELLUC.

#### ASEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 3 FEVRIER 1932.

*Présidence du D<sup>r</sup> Gilles DELLUC, Président.*

Présents : 88. — Excusés : 2.

**NECROLOGIE.** — M<sup>me</sup> Raymonde d'André, MM. Alphonse Benoit et Paul Dugué.

**FELICITATIONS.** — M. Dominique Audrerie, pour la naissance de son 3<sup>e</sup> enfant, Henri-Bertrand.

**REMERCIEMENTS.** — M<sup>me</sup> Colette Barre, MM. Jacques Demoures et Jean-Marie Devaud.

**VCEUX.** — Des remerciements sont adressés, pour les vœux de nouvel an qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir, à MM. Serge Avrilleau, l'abbé Lucien Barrière, Philippe Boiry, prince d'Araucanie, François Boutet, André Bugeaud, André Dubat, Didier Dubeau, Jean Dumas, Jean-Paul Durieux, Gabriel Farge-Bonnet, Paul Fitte, Jacques Fonfroide de Lafon, Christian Joussein, le D<sup>r</sup> Pierre Lambert de Larroque, François Lidonna, Robert de Maillard, Marcel Ménesplier, Henri Mercier, l'abbé Henri Nardoux, Jean Peyramaure de Bord, Michel de Ruffray, le D<sup>r</sup> Louis Saint-Cyr, Jacques Truffier, Edouard Verbauwen, M<sup>lle</sup> Jacqueline Mazaudier, M<sup>me</sup> Simone Dhédin et Emilienne Soudois de Bord, M. et M<sup>me</sup> Jacques Gendry, M. et M<sup>me</sup> François Veber, ainsi qu'à l'association « Découverte des civilisations ».

**RAPPORT MORAL.** — Le Secrétaire général, pour reprendre une tradition depuis longtemps abandonnée, présente son rapport moral sur l'exercice écoulé. Il souligne l'activité régulière de la Société et de son groupe de recherches, le travail du Bureau et du Conseil d'administration qui ont longuement étudié la révision de nos statuts, évoque l'excursion très réussie de septembre et donne un aperçu, avec chiffres à l'appui, sur la diversité des articles parus dans le *Bulletin*. Notre compagnie, dit encore

M. Becquart, s'est résolument maintenue à l'écart de toute polémique; elle a surmonté le vide laissé par le président Secret et, sans afficher une auto-satisfaction qui serait ici mal venue, ne donne aucunement l'impression d'une sclérose. 18 décès sont à déplorer dans l'année, ils sont largement compensés par l'entrée de 62 nouveaux membres.

**COMPTE DE GESTION DU TRESORIER ET REVISION DES TARIFS.** — M. Pierre Aublant, notre dévoué Trésorier, donne lecture de son compte de gestion pour l'exercice 1981. Ce document toujours très soigné, fait apparaître une situation saine, il est approuvé à l'unanimité des présents qui donnent le *quitus* et votent également à mains levées les nouveaux tarifs tels qu'ils figurent en 4<sup>e</sup> page de couverture de la dernière livraison du *Bulletin*.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Suzanne Gendry, *Le triste sort d'un émigré périgourdin* (extr. du t. CVIII de notre « Bulletin », 1981); offert par l'auteur.

Anne-Marie Cocula-Vaillières, *Dordogne : l'homme et la rivière* (extr. de « L'Histoire », n° 41, 1981) et *Trois siècles de carnaval à Sarlat* (extr. des « Annales du Midi », t. 93, n° 151, 1981); ces deux tirés à part offerts par l'auteur.

*L'inventaire de l'église Saint-Martin, protestation du Docteur Labat*, ainsi que trois textes humoristiques signés Jean de Thomeray, extraits du « Journal de la Dordogne » (s.d.) et ayant pour titres *Le repos hebdomadaire*, *Les lumières du ciel* et *Le voyage en Gascogne*; ces imprimés assez rares donnés par le colonel Laroche.

*Histoire de la médecine*, n° spécial de 1958 offert par le Dr Delluc, qui y mentionne un article du professeur Tanon sur Louis-Daniel Beauperthuy et la fièvre jaune.

Marcel Cluzeau, Jean-Charles Savignac et M<sup>me</sup> Pinaud, *Sorges au XIX<sup>e</sup> siècle* (Thiviers, impr. Fumoux, 1981); hommage de M. Savignac, maire de Sorges.

Alberto Puig, *Expérience d'animation-enquête dans les clubs du troisième âge de la Dordogne* (Bordeaux, 1980); plaquette offerte par le Musée d'Aquitaine, qui donne aussi deux catalogues d'exposition : *Autour des « imagiers » à la fin du Moyen Age et Bordeaux, le rhum et les Antilles*.

*La rose des vents*, n° 1 d'une feuille bi-mensuelle (15 janvier 1982) où reparait le « scandale archéologique » de Belvès; envoi anonyme.

Photocopie d'une réclame imprimée du XVIII<sup>e</sup> siècle émanant de Leblanc, marchand chapelier à Périgueux, à l'enseigne de la Providence et de la Bonne foi; offert par M. Becquart, qui a retrouvé l'original de cette pièce curieuse aux Archives départementales.

Papillons annonçant pour le 8 août prochain une bourse des vieux papiers illustrés à Thiviers (VI<sup>e</sup> Foire des fouineurs); don de M. Cruège.

Christian Chevillot et Jean-Claude Moissat, *Découverte d'un « brassard d'archer » en Dordogne (commune de Neuvic)*, (extr. de la « Revue archéologique du centre de la France », t. 20, 1981); offert par M. Chevillot, qui donne également un tract annonçant la conférence qu'il fera le 12 février au Foyer laïque de Chamiers sur les sites de Coulounieix.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Parmi les nombreux périodiques reçus, on retiendra plus particulièrement le n° 48 de *Combat nature* (1982), qui évoque la question du classement des sites naturels du Périgord, et le dernier n° de *Périgord panorama*, où figure en bonne place un reportage de M. Guy Pénaud sur notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président rend compte de « La guerre du feu », film dont on parle beaucoup présentement. C'est un affreux mélange de toutes les époques de la préhistoire, qui frise le ridicule et fait largement place aux scènes érotiques. M. Chevillot s'associe à ce sévère jugement.

Le Dr Delluc a pris connaissance d'un livre du commandant Henri Dupin de

Saint-Cyr, *Fragments, cinquante années en Périgord et dans la marine* (Périgueux, Fanlac, 1982). Cet ouvrage évoque notamment les anciens chemins de fer et suscite des interventions de MM. Esclafer de la Rode, Lagrange et Pommarède, qui rappellent des souvenirs ou anecdotes sur ce sujet.

M. Jacques Clémens, revenant sur une image publicitaire de Sem pour le restaurant Prunier signalée en décembre dernier par M. Penaud (*Bulletin* de 1981, p. 303), donne quelques précisions complémentaires. Il s'agit bien de l'imitation d'un dessin de Sem, déjà utilisé par la maison Prunier à des fins de publicité.

M<sup>me</sup> Denise Robin signale une thèse publiée à Uppsala en 1981; elle est due à Ingrid Fröberg, qui a étudié une « histoire secrète » attribuée à Charlotte-Rose de Caumont-la Force. Ce roman évoque la vie de Gustave Vasa, roi de Suède. M. Becquart, de son côté, attire l'attention sur le n° 118 (1981) de la revue *Monuments historiques* consacré aux grottes ornées et où le « cas de Lascaux » est étudié par le professeur Lerol-Courhan.

Le Père Pommarède fait circuler quelques images dont des cartes postales représentant l'usine de la Corderie et l'élevage de la Vacherie à Périgueux. M. Guy Penaud s'est intéressé à la soi-disant princesse de Tounens dont notre collègue M. Esclafer de la Rode a évoqué le décès lors de la séance de novembre dernier (voir le *Bulletin* de 1981, p. 301) : renseignements pris auprès de la Direction des Archives de Copenhague, on n'a pu retrouver ce décès dans l'état civil, faute de connaître le nom du mari de cette Marguerite de Tounens.

Enfin, M. Claude Lacombe donne l'habituel compte rendu portant sur la 65<sup>e</sup> réunion de notre Groupe de recherche, tenue le 29 janvier. Ont été évoqués lors de cette séance deux nouveaux sites du Bronze final dans la vallée de l'Isle, un pégaut provenant de Sireuil, des mobiliers récupérés à Celles, Périgueux et Beynac (grotte de Gausson), ainsi qu'un sarcophage de Bourdeilles, une amphore italique trouvée non loin de Lis'e et une sépulture-ossuaire dans la sacristie de l'église de cette localité.

**ELECTIONS.** — M. le Président rappelle les modalités du vote pour le renouvellement annuel du Conseil d'administration. Pendant la distribution des bulletins, il est demandé aux trois nouveaux candidats de se présenter pour exprimer leurs motifs. Deux d'entre eux, MM. Fournioux et Mandon, étant absents, seul M. Gérard Mouillac peut être entendu. M. François Braud, assisté de M<sup>me</sup> Cornelle, de M<sup>lle</sup> Dupuy et de M. Manhès, préside au dépouillement dans une salle voisine pendant la poursuite des communications et proclame en fin de séance les résultats suivants :

Votants : 85. Suffrages exprimés : 85. Ont obtenu :

M. Pierre Aublant : 83 voix.

M<sup>me</sup> Jeanine Rousset : 82 voix.

MM. Gilles Delluc et Michel Duverger : chacun 81 voix.

MM. Jean-Marie Bélingard et Pierre Pommarède : chacun 80 voix.

M. Noël Becquart : 79 voix.

M. Guy Penaud : 78 voix.

M<sup>me</sup> Albarte Sadouillet-Perrin : 76 voix.

MM. Jacques Lagrange et Michel Soubayran : chacun 74 voix.

M. Marcel Secondat : 71 voix.

M. Claude Lacombe : 59 voix.

MM. Christian Chevillot et Gérard Mouillac : chacun 57 voix.

M. Guy Mandon : 45 voix.

M. Bernard Fournioux : 24 voix.

Les conseillers sortants sont donc réélus, M. Mouillac devenant le 15<sup>e</sup> conseiller.

**REVISION DES STATUTS.** — M. Marcel Secondat, doyen des vice-présidents, prend place au bureau pour mettre aux voix les nouveaux statuts et le nouveau projet de règlement intérieur. Cette révision, explique le Président sortant, correspond à une

double nécessité : rajeunir des textes qui datent de 1950 en les harmonisant avec les réformes administratives en cours, mieux intégrer dans notre association le Groupe de recherche, qui n'avait pas jusqu'ici d'existence légale et sera maintenu sous forme de commission, tout en poursuivant ses séances mensuelles.

Un seul amendement, proposé par M. Esclafér de la Rode pour l'article 19 du règlement intérieur et relatif à la publication des travaux de généalogie, est adopté après discussion : on ajoutera à la 1<sup>re</sup> ligne l'adverbe « strictement ». L'ensemble des deux textes élaborés par le Conseil d'administration, statuts et règlement intérieur, est également adopté à mains levées, à l'unanimité des 52 membres restant en séance.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président

G. DELLUC

---

SEANCE DU MERCREDI 3 MARS 1982.

Présidence du Dr Gilles DELLUC, Président

Présents : 38. — Excusés : 3.

VŒUX. — Des remerciements sont adressés pour leurs vœux de nouvel an à MM. Maurice Bugès, Xavier Calot, Philippe Prot et Yves de Tessières de Blanzac, ainsi qu'à M<sup>me</sup> Guy Ponceau (sœur Anne).

REMERCIEMENTS. — M<sup>me</sup> Andrée Durand, MM. Alain Calandreau et Roger Couvert.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES. — M. le Président donne différentes informations d'ordre administratif sur la vie de notre Société : poursuite des travaux aux immeubles, table des matières du *Bulletin*, demandes d'adhésion. Il annonce également qu'à partir du mois en cours, la salle des séances sera désormais ouverte aux volontaires le premier samedi de chaque mois, à 14 heures, pour participation aux opérations préalables de reclassement de notre bibliothèque.

HONORARIAT. — Conformément aux dispositions du règlement intérieur, M. le Président propose à l'assemblée de conférer l'honorariat à M. Pierre Aublant, qui laisse le fauteuil de trésorier à M. Jean-Marie Bélingard. Cette proposition est adoptée à mains levées, à l'unanimité des présents et aux applaudissements de l'assistance.

ENTRÉES D'OUVRAGES. — *La Dépêche du Midi*, supplément gratuit au grand quotidien de Toulouse pour le département du Lot; don de M. Francis Guichard, qui y mentionne un compte rendu de la participation lotoise aux cérémonies de la béatification d'Alain de Solminihac en octobre dernier.

Jacques Lagrange, *Le chemin de fer en Périgord (1850-1871)*. (Périgueux, Médiapress, 1982); hommage de l'auteur.

Jacques Brunet et Pierre Vidal, *Font-de-Gaume aux Eyzies : les derniers travaux de conservation* (extr. de la revue « Archeologia », janvier 1982); offert par M. Vidal.

Christian Chevillot, *La civilisation de la fin de l'Âge du Bronze en Périgord...* (Périgueux, Médiapress, 1981); hommage de l'auteur, qui offre également son dernier article paru au tome CVIII (1981) du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin », *Nouvelles prospections sur l'habitat protohistorique de Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligours*.

*La Cohorte, bulletin de la Société d'entraide des membres de l'Ordre national de la Légion d'Honneur*, nouvelle série, n° 73 (janvier 1982); offert par le colonel René Rougier, qui y présente brièvement le Périgord.

Docteur Jean Eybert, *Le château de Vicq (Haute-Vienne) : quelques remarques généalogiques et héraldiques le concernant* (extr. du « Cahier historique », n° 4 de la Société historique et archéologique Briance-Breuilh-Ligoure, janvier 1982); hommage de l'auteur, qui commente les armoiries d'une branche de la famille de Salignac.

Montage photographique sur le château de Thil en Haute-Garonne et la sépulture de la famille Estellé au cimetière de Thil, rappelant les origines d'Henri Estellé, qui fut préfet de la Dordogne, de 1900 à 1910; don de M. Régis Alix.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note parmi les périodiques reçus le tome 139-IV du *Bulletin monumental* (1981), où M. Paul Roudié étudie les bustes du château de Montaj (Lot) : ces sculptures sont à rapprocher de l'œuvre du maître anonyme qui orna la chapelle du château de Biron et que William Forsyth appelle « le maître de Biron ».

COMMUNICATIONS. — M. le Président fait circuler un exemplaire de l'ouvrage dont il est le co-auteur avec M<sup>me</sup> Delluc, *Los cazadores de la prehistoria* (Madrid, Everest, 1982). Il commente deux livres récents : *Le temps des certitudes : 1940-1969* (Paris, Flammarion, 1982), par M. Yves Guéna, qui publie de passionnants mémoires sur la vie politique française; *Histoires du Périgord* (Paris, Nathan, 1982), par notre collègue M. Marc Blancpain. Ce dernier livre est malheureusement entaché par de très nombreuses erreurs de détail.

Le Dr Delluc a relu les *Mémoires* du Dr Poumiès de la Siboutie et y a relevé quelques allusions aux pierres de la Bastille commercialisées par le patriote Palloy. Cette information est à rapprocher de la communication faite par M. Becquart à notre séance de juin 1981 (voir le *Bulletin* de 1981, p. 78).

M. Pierre Borie-Duclaud a noté quelques noms périgourdins dans l'ouvrage d'Albert Verly, *Souvenirs du Second Empire : l'escadron des Cent-Gardes* (Paris, Ollendorf, 1894), entre autres celui du lieutenant Maurice.

Le Secrétaire général signale dans le recueil *Etudes géographiques sur l'Aquitaine* (Paris, 1980, Actes du 104<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes tenu à Bordeaux en 1979), un article de M. Pierre Barrère sur « le rôle des nouvelles techniques agraires et des nouvelles pratiques commerciales dans l'évolution récente du vignoble de Monbazillac ». M. Becquart a également noté, dans la fascicule 88 du *Dictionnaire de biographie française* qui vient de sortir, des notices sur l'archéologue Victor Gay, originaire d'Excideuil, l'avocat et député de Sarlat, Raymond Gendre, le poète et auteur dramatique Louis Gendreau, de la Roche-Chalais.

M. Becquart a dressé le catalogue des papiers Jean Secret donnés à notre compagnie par les héritiers de notre regretté Président et conservés aux Archives départementales, où l'on peut les consulter. On y trouve des dossiers d'érudition, des dossiers administratifs ou para-administratifs, une collection d'ouvrages et de brochures, des papiers d'érudits recueillis par Jean Secret, quelques diapositives et surtout une remarquable collection de photographies et de documents figurés.

Le Secrétaire général a rédigé une communication qu'il présente brièvement sur deux inventaires du XVIII<sup>e</sup> siècle relatifs aux châteaux de Bourdeilles. Ces documents permettent de situer le « petit château » aujourd'hui disparu, qui était sur l'emplacement du château baronnie, face au château Renaissance et à l'Ouest de celui-ci. Ils fournissent également de précieux renseignements sur le mobilier des deux châteaux et sur la consistance du « trésor » des archives.

M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin montre la photographie d'un vitrail représentant le Bienheureux Pierre Thomas en l'église de Salles-de-Belvès et rappelle l'existence d'une importante bibliographie sur ce personnage. Notre Vice-Présidente commente d'autre part l'hypothèse émise par l'abbé Melet dans un livre publié à Toulouse en 1895, *Le trésor et l'église de Venerque*, hypothèse selon laquelle sainte Alvère et sainte Alberte seraient une seule et unique personne.

M. Marcel Secondat, à partir de l'étude publiée en 1891 par Charles Condaminas

et du journal de Pierre de Bessot édité dans notre *Bulletin* de 1893 par Tamizey de Larroque et le comte de Saint-Saud, rappelle l'installation à Périgueux, en 1641, du couvent de la Visitation. Le bienfaiteur de l'établissement fut Yrjeix de La Bermondie, seigneur de la Salvagie, qui avait fondé en 1625 à Fanlac un monastère de Bénédictines. Celles-ci s'agrégèrent vers 1847 aux Vislandines de Périgueux. Les ruines du monastère de Fanlac, ajoute M. Secondat, étaient encore visibles en 1925.

M. Jacques Lagrange retrace l'histoire des journées d'inauguration, à Périgueux, de la statue du général Daumesnil en septembre 1873. Marquées par de nombreuses festivités dont une ascension en ballon, ces journées furent néfastes pour le maire par intérim, Bourdelliette, qui fut suspendu par le préfet pour avoir participé à un banquet en l'honneur de Gambetta. Le coût total des cérémonies s'éleva à 11.000 F.

Le Dr Delluc a réussi à faire dégager une fresque, peut-être antérieure au XV<sup>e</sup> siècle, située à Cadouin dans la salle dite des archives, derrière une lourde armoire qui contient entre autres de fort belles bannières. Cette fresque représente saint Jean, le Christ en croix et la Vierge, celle-ci très abîmée.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la 67<sup>e</sup> réunion de la commission de recherche, tenue au siège le 26 février. Animée par MM. Lacombe et Avrilleau, cette séance fut consacrée à différents sites ou objets : cimetière mérovingien de Vézac, au lieu-dit les Martels, cimetière de Coursac, dalles de pierre à Sorgas qui pourraient être un dolmen, mobilier du sarcophage gallo-romain de Corneguerre à Lisle.

**ADMISSIONS.** — M<sup>me</sup> Marie-Thérèse VERDIER, Peyremolle, Lamonzie-Saint-Martin; présentée par M. Lamongie et M<sup>lle</sup> Petit;

Le Père Albert de VEER, curé de Cadouin; présenté par MM. Delluc et Mouillac;

M<sup>me</sup> Yvette HALARY, moulin de la Châtaignade, la Gonterie-Boulouneix; présentée par MM. Chevillot et Lacombe;

M. et M<sup>me</sup> Bernard COTTUS, 9, place de la Petite-Rigaudie, Sarlat-la Canéda; présentés par MM. Delluc et Lacombe;

M. Philippe CHARIERAS, 11, rue Fremin, Bondy (Seine-Saint-Denis); présenté par MM. Goumet et Pommarède;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président*

G. DELLUC.

# COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

## EXERCICE 1981

La situation financière de la Société est satisfaisante, nous avons poursuivi la reconstitution de nos réserves. La couverture des dépenses d'édition du **Bulletin** a été correctement assurée par le produit des cotisations et des abonnements. L'équilibre général entre les recettes et les dépenses est largement assuré également. Mais il faut dire qu'il est dû, pour une part non négligeable, aux ventes de nos publications qui, d'une année à l'autre, peuvent présenter de fortes variations. Finalement l'actif net au 31 décembre 1981 est en augmentation de 21.000 F environ, par rapport à celui qui existait au 31 décembre 1980.

C'était nécessaire, car nous devons faire face, en 1982, à de coûteux travaux conservatoires, ou à des réfections, indispensables et urgentes, dans notre domaine immobilier. L'exécution en est déjà commencée. Il n'est pas douteux, au surplus, que nous aurons à subir de nouvelles hausses des prix des fournitures et des services. Il convient donc d'être prudents et prévoyants.

C'est pourquoi nous soumettons à votre approbation une augmentation des tarifs des cotisations et des abonnements, sur les bases suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982 :

— Droit de diplôme .....	20 F
— Cotisations des membres titulaires .....	20 F
— Abonnement pour les membres titulaires .....	45 F
— Abonnement simple pour les particuliers .....	70 F
— Abonnement pour les collectivités .....	90 F

### RECETTES

863 membres titulaires ont cotisé pour .....	16.441	
913 abonnements au Bulletin ont produit .....	36.100,53	
Soit un total encaissé de .....		52.541,53
Encaissement de cotisations et abonnements en retard .....		871,00
51 droits de diplôme encaissés .....		765,00
Dons et subventions :		3.799,06
Majorations bénévoles de cotisations .....	1.649,06	
Subvention du Conseil Général de la Dordogne .....	1.500,00	
Subvention du Ministère de la Culture .....	650,00	
Ventes de Bulletins et ouvrages .....		15.582,50
Intérêts et arrérages :		7.062,56
Intérêts sur livret de la Caisse d'Epargne ..	5.661,16	
Intérêts sur Bons du Trésor Public .....	746,40	
Arrérages du Portefeuille de fonds d'Etat .....	655,00	

Loyers des Immeubles .....		30.465,00
Excursion du 13 septembre 1981 .....		4.505,00
Menues recettes diverses et remboursement de dépenses avancées .....		85,17
		<u>115.676,82</u>

**DEPENSES**

Bulletin, tome CVIII .....		51.742,85
Impression .....	41.165,00	
Illustration .....	5.004,54	
Distribution .....	2.293,70	
T.V.A. ....	3.279,61	
Cotisations et abonnements de la Société .....		555,00
Frais de correspondance et envois postaux .....		1.534,80
Frais et fournitures de bureau .....		1.413,03
Frais afférents aux immeubles de la Société .....		33.482,05
Impôts et taxes .....	12.579,60	
Assurances .....	814,00	
Travaux .....	17.483,95	
Chauffage et éclairage .....	832,40	
Eau .....	1.772,10	
Achats mobiliers .....		771,54
Excursion du 13 septembre 1981 .....		3.930,00
Dépenses diverses .....		1.229,79
		<u>94.659,06</u>
<b>RECAPITULATION :</b>		
Total des Recettes .....		115.676,82
Total des Dépenses .....		94.659,06
Excédent de recettes de l'exercice 1981 .....		<u>21.017,76</u>

**ACTIF NET DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1981**

<b>DISPONIBLE :</b>		104.181,50
Espèces en caisse .....	226,17	
Solde du Compte Courant postal Limoges 281.70 W .....	17.862,31	
Solde du C.D.F. n° 21.954 à la B.N.P. à Périgueux .....	1.566,85	
Solde du livret n° 53091 à la Caisse d'Epargne de Périgueux .....	84.526,17	
A déduire :		<u>30.377,03</u>

Recettes encaissées en 1981 à reporter sur l'exercice 1982 .....	2.122,33	
Dépenses de l'exercice 1981 payées en 1982 (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> livraisons du Bulletin) .....	28.254,70	
<b>ACTIF DISPONIBLE NET</b> .....		<b>73.804,47</b>
<b>REALISABLE A COURT TERME :</b>		
Bons du Trésor Public à 5 ans .....		31.000,00
Echéance 4 avril 1982 :		
Série 07.276. N <sup>os</sup> 805.863.088 et 089 .....	2.000,00	
Echéance 30 juin 1982 :		
Série 07.276. N <sup>os</sup> 805.867.650 et 651 .....	2.000,00	
Echéance 10 mai 1983 :		
Série 07.277. N <sup>os</sup> 806.721.886 à 892 .....	7.000,00	
Echéance 5 février 1984 :		
Série 07.278. N <sup>os</sup> 810.798.768 à 772 .....	5.000,00	
Echéance 11 février 1985 :		
Série 07.279. N <sup>os</sup> 814.235.392 à 396 .....	5.000,00	
Echéance 16 février 1986 :		
Série 08.280. N <sup>os</sup> 204.266.993 à 997 .....	5.000,00	
Echéance 10 mai 1986 :		
Série 08.280. N <sup>os</sup> 204.504.697 à 701 .....	5.000,00	
<b>IMMOBILISÉ :</b>		
Immeubles de la Société, pour leur valeur d'achat :		4.456,04
18, rue du Plantier .....	2.200,00	
16, rue du Plantier .....	2.256,04	
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b> .....		<b>109.260,51</b>
<b>POUR ORDRE :</b>		
Portefeuille de fonds d'Etat — inaliénable, suivant dispositions testamentaires du Professeur Testut, donateur — pour sa valeur nominale ..		16.700
— 265 F de Rente 5 % perpétuelle, en 2 certificats nominatifs .....	5.300	
— 294 F de Rente 3 % 1945-54 amortissable, en 3 certificats nominatifs .....	9.800	
— 4 obligations de 400 F Emprunt National d'équipement 6 % 1967 — à ordre — Série D, N <sup>os</sup> 1881 à 1884 .....	1.600	

Pierre AUBLANT.

## Origines de la Paroisse de Saint-Martin de Bergerac

---

La multiplication des découvertes archéologiques dans la vieille ville ou à sa périphérie immédiate a apporté depuis 1977 une masse tout à fait considérable d'éléments nouveaux, pouvant servir à une meilleure connaissance de l'histoire de Bergerac.

Parmi les diverses structures mises au jour, la nécropole découverte à Saint-Martin en 1979 devait s'avérer comme l'une des plus capitales pour l'histoire locale<sup>1</sup>. L'observation archéologique des sépultures permet d'enregistrer une abondante quantité de données concernant les aspects des rites funéraires carolingiens et médiévaux, l'organisation et la chronologie du cimetière<sup>2</sup>. Le travail archéologique terminé, nous avons essayé d'en mettre les résultats en connexion avec les éléments provenant de sources écrites, ceci afin de rechercher les causes placées à l'origine de la création de la nécropole et de la restituer dans le contexte local de l'époque. Cela appelait obligatoirement à considérer le phénomène paroissial. L'étude de l'histoire de la paroisse replaçait le cimetière dans son contexte, et parallèlement le cimetière apportait des indications nouvelles sur les origines du cadre paroissial.

L'article qui suit a pour objet de tenter de définir les origines de la paroisse et d'en retracer l'histoire jusqu'à l'arrivée des moines de Saint-Florent de Saumur au XII<sup>e</sup> siècle.

### ANCIENNETÉ DE LA PAROISSE

La stabilité du territoire paroissial, à partir de l'époque carolingienne, en raison de la généralisation de la perception décimale, qui transforme les limites paroissiales en limites de revenus, a souvent été mise en évidence<sup>3</sup>.

1. Fouille de sauvetage, autorisation 1/79. Responsable Yan Laborie. Site de Saint-Martin Nord, section DE du plan cadastral, parcelles 88, 104 et 134, commune de Bergerac.
2. *Archéologie médiévale*, Caen, 1980.
3. IMBART DE LA TOUR (P.), *Les paroisses rurales dans l'ancienne France du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, rééd. 1980. — AUBRUN (M.), *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981.

Les listes anciennes de paroisses <sup>4</sup> et les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>5</sup> permettent de dessiner un tracé assez précis des limites de la paroisse Saint-Martin de Bergerac. Si l'on fait abstraction des paroisses urbaines (Sainte-Marie-du-Château, Saint-Jacques), qui ont pu s'insérer momentanément dans le tissu paroissial, nous constatons une remarquable stabilité : ici, comme ailleurs, la paroisse d'Ancien Régime a donné naissance, en gros, à la commune moderne, sauf au Sud, où la commune a franchi la rivière. L'observation de cette carte permet de dégager deux des caractères du finage paroissial : sa taille remarquable et ses contours réguliers. Par sa superficie, la paroisse Saint-Martin tranche nettement au milieu des autres paroisses du Périgord <sup>6</sup>. Les contours du finage paroissial correspondent à peu près à des limites naturelles. A l'Ouest, elles empruntent le cours d'un ruisseau, la Gouyne <sup>7</sup>, au Nord, elles suivent les fonds de talweg ou les lignes de crête, puis vers l'Est, elles reprennent à nouveau le cours d'un ruisseau pour ensuite traverser le plateau de Pécharmant, et revenir se greffer sur un affluent de la Pisse Seaupe, avant d'aboutir à la Dordogne qui limite au Sud le territoire paroissial ancien. De l'ensemble se dégage une impression de remarquable complémentarité géologique et économique (le fleuve, la terrasse alluviale, drainée par le Caudeau, le coteau) : le territoire paroissial dessine grossièrement un quadrilatère dont l'église primitive occupait à peu près le centre.

Ces deux caractères sont un indice sérieux en faveur de l'ancienneté de notre paroisse. En effet, la paroisse du Haut Moyen Age, par l'étendue de son territoire et ses limites régulières, se distingue nettement de la paroisse féodale, castrale ou monastique, beaucoup plus petite et aux limites moins naturel-

4. HIGOUNET-NADAL (A.). Un dénombrement des paroisses et des feux de la sénéchaussée du Périgord en 1365, *Bull. philol. et hist. du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1962, p. 307-347.

5. Carte de Belleyme. Terrier de 1772, Arch. com. Bergerac.

6. HIGOUNET-NADAL, *op. cit.*, carte des communes, p. 312 ter.

7. Il est possible qu'il y ait eu une légère modification du tracé de la limite Ouest de la paroisse. Au lieu d'emprunter l'allée du Château Rivière avant d'entrer dans la vallée de la Gouyne, la limite s'établissait peut-être sur le Marmelat, un peu plus à l'Est vers la ville, comme l'indiquerait une mention issue des jurades de Bergerac (année 1677-1678). Réception de l'intendant de la province par les consuls : « ...le sieur Labonne, consul, ira au devant dudit seigneur, intendant, *jusques aux limites de la paroisse de Saint-Martin*, accompagné d'une vingtaine de bourgeois... » (27 déc.). Le 29 déc. le dit seigneur intendant fut reçu par le sieur Labonne, consul, accompagné d'une trentaine de bourgeois à cheval, *proche le Pontroul...* (*Jurades de Bergerac*, t. X, p. 189-191). — Un autre élément en faveur de l'existence de l'ancienne limite de la paroisse sur le Marmelat, est la présence sur le cours de ce ruisseau d'un port baptisé de l'Oradou; ce qui veut littéralement dire en langue d'oc « pont de l'oratoire ». Il était fréquent que soient établis en limite du domaine paroissial des oratoires ou de petites chapelles. Les chapelles de Pombonne, Sainte-Foy-des-Vignes et Sainte-Catherine sur l'ancien pont de la ville, pourraient être issues de cette coutume.

les<sup>8</sup>. Cette impression d'ancienneté est confirmée par le titulus paroissial : Saint-Martin. Les saints titulaires de nos églises se sont superposés par vagues successives, un peu à la manière des couches archéologiques. Saint Martin appartient avec saint Pierre, saint Etienne, les Martyrs, à la toute première génération de titulaires. Lorsqu'à un titulus antique correspond un vaste territoire paroissial, régulièrement découpé, nous pouvons affirmer que nous nous trouvons en présence d'une antique paroisse.

Que nous apporte l'archéologie ? La découverte d'une importante nécropole, à l'emplacement de l'ancienne église paroissiale, démontre clairement l'existence d'un peuplement continu à partir du VII<sup>e</sup> siècle, mais ne permet pas de trancher en faveur de l'existence d'un habitat préalable à la création de la paroisse. Il semblerait plutôt, dans ce cas, que la création de la paroisse ait précédé le regroupement de populations.

Tous ces témoignages concordent pour démontrer l'ancienneté de la paroisse Saint-Martin. Elle appartient à la toute première génération des paroisses du Périgord, mises en place par les évêques, au cours des V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, dans le cadre de l'évangélisation de leur diocèse. Cette impression est confirmée par l'emprise que l'évêque ou son entourage (le chapitre cathédral) semble avoir toujours gardée sur cette paroisse. La lutte qui devait opposer aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles les moines de Saint-Florent de Saumur, installés à Saint-Martin, et les chanoines de Saint-Etienne de Périgueux, pour la perception de la dîme et autres revenus, et aussi pour le contrôle de la chapelle castrale (Sainte-Marie-du-Château)<sup>9</sup>, va dans le sens de cette hypothèse. On peut considérer la paroisse Saint-Martin comme une paroisse d'origine épiscopale, dont la perception des revenus ecclésiastiques était tombée aux mains du chapitre cathédral.

## L'OCCUPATION DU TERRITOIRE PRÉALABLE À LA PAROISSE

L'ancienneté de la paroisse est-elle la preuve de l'existence préalable d'un groupement humain (*vici*, *villa*, etc...) ? L'occupation gallo-romaine du territoire de Bergerac est incontestable mais paraît être très étalée dans toute la plaine et sur les versants des coteaux qui la bordent. Il semble qu'il y ait eu une pré-

8. AUBRUN, *op. cit.*

9. Voir la charte de 1124 pour le partage de la dîme et une bulle d'Adrien IV de 1157-1158, dans MARCHEGAY (P.), *Chartes anciennes de Saint-Florent, près Saumur, pour le Périgord*, B.S.H.A.P., t. VI (1879), n<sup>o</sup> XLVIII, p. 227-229 et n<sup>o</sup> LII, p. 231.

férence pour les terres situées au Sud de la Dordogne, sur les berges hautes et dans les zones saines et riches de la terrasse alluviale. Les sites y sont nombreux et se succèdent de façon régulière le long de la berge : la Madeleine, la Pelouse, Grand-Caudeau, Grand-Castang, Lamonzie-Saint-Martin, etc...<sup>10</sup>. Plus au Sud, les versants calcaires de Monbazillac sont eux aussi riches en vestiges gallo-romains<sup>11</sup>.

La portion de plaine située au Nord de la rivière semble avoir été plus délaissée, ceci certainement en raison d'une exploitation des terres rendue plus difficile en raison des fréquentes inondations du Caudeau et de nombreux ruisseaux qui la sillonnent. Toutefois, la confluence du Caudeau et de la Dordogne, l'existence de lambeaux de la moyenne terrasse émergeant des secteurs inondables et placés en contrebas des coteaux calcaires, ce qui assure ainsi un dispositif entre la plaine alluviale, la rivière et l'intérieur du pays, faisaient de ce territoire, bien que peu accueillant, un carrefour naturel et un point stratégique de choix. De plus, le lit de la Dordogne offre au niveau de Bergerac de nombreuses zones de franchissement : gués de l'Alba, de la Fonssivade, etc...<sup>12</sup>.

Les composants du site appelaient à la création d'axes de circulation Nord-Sud qui viendraient recouper l'axe Est-Ouest de la rivière dans la région de ces gués, où la morphologie des berges offrait toutes facilités pour installer un établissement de contrôle. Ces axes se matérialiseront, au Nord, entre la période gallo-romaine et le Haut Moyen Age, par la création de chemins structurés : chemin de Bergerac à Périgueux, chemin de Bergerac à Brive pour les principaux. Du carrefour routier de Pombone où ils convergeaient, l'accès aux zones de gués de Bergerac pouvait s'effectuer par la vallée du Caudeau, jusqu'à Saint-Martin ou directement à travers la plaine.

Avant le X<sup>e</sup> siècle, cette circulation Nord-Sud ne paraît pas avoir polarisé l'habitat en un point clé de son passage. Cela peut être expliqué par la prédominance, entre la période antique et le Haut Moyen Age, des rapports commerciaux Est-Ouest fondés essentiellement sur la rivière, rendant ainsi secondaires les circulations Nord-Sud, tout au moins au niveau du site qui nous intéresse. Le trafic transversal à la rivière devait être drainé par la voie de communication antique Vesonna-Eysses, dont le franchissement de la Dordogne était établi en

10. Bergerac, archéologie et histoire urbaine, Bordeaux, 1980.

11. *Id.*

12. CHARET (J.), *Le Bergeracois des origines à 1340*, Bergerac, 1950.

amont de Bergerac, dans la région de Pontours (*trajectus* de Pontours), et aussi par l'axe de Mouleydier.

Les éléments découverts sous l'actuel noyau urbain indiquent bien l'existence d'une occupation gallo-romaine sur la berge droite, mais tout laisse penser qu'elle fut modeste <sup>13</sup>. Les zones de franchissement de Bergerac devaient être utilisées, mais à une échelle très locale. La plaine du Caudeau ne garde apparemment pas de trace de peuplement important antérieur aux X/XI<sup>es</sup> siècles, par contre les coteaux du Nord-Est paraissent avoir connu une activité artisanale, liée au minerai de fer, assez soutenue <sup>14</sup>.

L'église prend alors une fonction structurelle, sa zone de rayonnement religieux définit un espace et y rattache la population. Le levé décimal, nécessaire à son autonomie de fonctionnement, en fixera les limites. La paroisse est née. Dans le découpage de son domaine, il est manifeste qu'il y a eu une recherche d'équilibre entre les diverses portions de milieu géographique qu'elle absorbe; elle s'organise à la manière d'un vaste domaine agricole : terres labourables de plaines, pâturages de versants, couvert forestier, rivière et ruisseaux, marécages. Pour la population, la paroisse fixe un véritable territoire alimentaire bien proportionné pour une agriculture d'auto-consommation.

C'est par l'église et les convergences qu'elle a établies entre les hommes, que se développera la dynamique indispensable à la mise en valeur de ce milieu riche et diversifié, qui, bien que préexistant naturellement, ne pouvait être utilisé sans qu'un facteur amène les groupes qui en peuplaient l'espace, repliés sur eux-mêmes, à des initiatives communes.

#### IMPLANTATION DE L'ÉGLISE

Dans le contexte que nous venons d'évoquer, le lieu d'implantation de l'église se trouve donc excentré par rapport aux secteurs à même d'avoir une activité ou une concentration de population : carrefour routier de Pombonne, berge de la rivière au niveau des gués de Bergerac, zones d'habitats de la rive gauche des coteaux du Nord-Est. Ce choix correspondait vraisemblablement à la volonté de donner à cette première église une certaine pluralité; elle ne sera pas le sanctuaire de tel ou tel habitat ou vicus (comme l'église de Lamonzie-Saint-Martin),

13. DU LAC (J.), *Bergerac et son arrondissement*, Périgueux, 1872. — Observations stratigraphiques, 1979/81 (Yan Laborie).

14. CHARET, *op. cit.* — Observations Y. Laborie et B. Lebreton, 1978/79; Jaure, la Nègreterie, Chabinel, la Ribeyrie, etc...



mais l'église de tous les petits groupes dispersés sur un territoire qui présente une unité en lui-même. L'optique de l'évêque fondateur devait être de toucher le plus grand nombre de gens possible, il plaça l'église au centre de la plaine, choix logique vu les données naturelles de peuplement et des axes de circulation.

Nous vérifions ici l'hypothèse de Gautier-Dalché : « La création des paroisses correspond plutôt au désir des évêques d'étendre le christianisme dans les campagnes qu'à s'adapter aux groupements de populations »<sup>15</sup>. C'est surtout l'église paroissiale qui jouera le rôle générateur des groupements humains, par l'attraction qu'elle exerçait sur les populations rurales environnantes. Dans tous les cas cependant, l'implantation d'une paroisse coïnciderait avec les besoins d'une population, qu'elle soit regroupée dans un vicus ou dispersée dans un domaine.

#### L'IMPACT DE L'EGLISE ET DU CADRE PAROISSIAL SUR LA POPULATION AVANT LES IX<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> SIÈCLES

Après la période gallo-romaine, l'occupation diffuse, mais existante, de la plaine au niveau de Bergerac, au regard des données archéologiques régresse, puis s'estompe presque totalement. La désorganisation du monde antique, suivie de l'insécurité due aux mouvements des populations nouvellement implantées en Aquitaine au V<sup>e</sup> siècle, et par la suite, la pénétration le long des axes fluviaux de groupes guerriers venus des côtes atlantiques paraissent avoir rejeté les zones d'habitat sur les coteaux à l'intérieur du pays boisé. La plaine, anciennement secteur d'échange et de prospérité, est devenue zone d'insécurité. Sa réoccupation semble passer par la diffusion du christianisme, avec l'implantation des églises missionnaires.

La construction d'une église à Saint-Martin aux VII/VIII<sup>e</sup> siècles fut vraisemblablement à l'origine du premier soubresaut qui réanima le monde rural du Nord de Bergerac et favorisa le retour vers la plaine de la Dordogne. La population profondément croyante, très préoccupée de la vie dans l'au-delà, imprégnée de vénération pour les signes et les forces naturelles, n'a pu qu'être attirée par le nouveau sanctuaire, image sacrée et certainement sécurisante. Cela se vérifie par la création de la nécropole de Saint-Martin, où, dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle, de nom-

15. GAUTIER-DALCHÉ (P.), *L'occupation du sol et le peuplement de la région du Nord-Est du Bergeracois au Moyen Âge*, D.E.S., Bordeaux, 1972, p. 91.

breuses sépultures se regroupent. Les rites funéraires observés dans ce cimetière montrent clairement que les mentalités de cette population ne sont pas touchées par le dogme chrétien. Si l'on recherche la proximité du sanctuaire pour inhumer, c'est plus par vénération de l'édifice, pour le sentiment magico-sacré qui en émane, pour l'aire sanctifiée que détermine son existence, que semble-t-il, pour le caractère dogmatique de l'église elle-même. Cela n'exclut pourtant pas la possibilité d'une certaine christianisation de la population, par exemple par le sacrement du baptême. Par le regroupement des sépultures autour de l'église, des convergences et des rapports plus étroits durent s'établir entre les différents groupes en présence sur le territoire d'influence du sanctuaire, d'où la naissance d'un esprit communautaire.

#### RAPPORT PAROISSE-AGGLOMERATION

Si l'on considère que l'implantation de l'église vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle et, par effet, l'apparition du cadre paroissial ont eu un impact sur le développement du monde rural environnant le site de Bergerac, nous pensons qu'ils furent étrangers au processus de formation de l'agglomération.

Antérieurement aux IX-X<sup>e</sup> siècles, on ne rencontre, à part la nécropole, aucune trace importante de structures regroupées en plaine autour de Saint-Martin ou à Bergerac. Nous pensons que cela est peut-être dû à l'insécurité qui reste pesante et aussi à la mobilisation totale de la population pour assurer sa subsistance, qui malgré les évolutions dues au cadre paroissial, demeurerait laborieuse.

Le regroupement massif de l'habitat en agglomération n'était peut-être pas capital vis-à-vis de la situation de survie dans laquelle était la population. C'est avec les possibilités d'échange, de circulation et de sécurité qui seront offertes par la construction d'un château sur motte aux IX/X<sup>e</sup> siècles à Bergerac, par le comte de Périgord, que le regroupement de l'habitat en agglomération prendra un sens.

#### LA PAROISSE SAINT-MARTIN DANS LE CADRE DOMANIAL

Cette situation nous est connue grâce à la charte de donation de l'église paroissiale aux moines de Saint-Florent de Saumur (1080)<sup>16</sup>. Comme bon nombre d'églises du Périgord et

16. Bibl. nat., coll. Périgord, t. 77, p. 61 et BIRAN (E. de), Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac, B.S.H.A.P., t. VII, p. 475-476.

autres diocèses, l'église Saint-Martin, avec tous ses biens temporels et la perception de ses revenus ecclésiastiques, était tombée aux mains des laïcs : en l'occurrence un certain Hélié, vraisemblablement représentant du comte de Périgord en son château de Bergerac. La présence de ce dernier (Hélié III) est d'ailleurs jugée nécessaire par les moines de Saint-Florent pour la confirmation de l'acte de donation. Ce qui tend à montrer que l'autorité du comte sur son représentant, sans doute un prévôt, était encore réelle. En outre, le comte avait conservé sur la paroisse un certain nombre de droits personnels, qu'il cède lors de l'acte de confirmation : « cédant tout semblablement tout le droit qu'il y pouvait avoir ».

Cette appropriation touche non seulement les biens temporels, mais aussi la perception des revenus ecclésiastiques (dîme) et autres choses d'église (droit de sépulture) : « (Hélié) fait don de toute la sépulture et de toutes les autres choses de l'église; de plus, la quatrième partie des dîmes de vin ». Cette propriété allait de pair avec l'exercice du droit de patronat, c'est-à-dire le droit de nommer les desservants de l'église. La charte mentionne les « prêtres mercenaires, installés, moyennant une somme de deniers » : allusion aux pratiques simoniaques, si souvent dénoncées par les réformateurs grégoriens.

Les biens et revenus de la paroisse avaient subi le sort des biens domaniaux, en ce qui concerne notamment les partages successoraux. Lors de l'acte de restitution de la paroisse, Hélié doit demander l'autorisation de sa famille, « ses frères, Hugues et Audebert et son cousin, Pierre Herbert », mais aussi de « tous ceux qui tenaient quelque chose de lui ». Nous nous trouvons en présence du cas type de la paroisse « tombée aux mains des laïcs ». On sait combien les réformateurs grégoriens ont insisté, non sans excès, sur les abus qui découlaient de cette situation, pour justifier le retour de la propriété et des dignités ecclésiastiques aux mains du clergé.

Il est à noter enfin que les chanoines du chapitre de Saint-Etienne sont absents de cet acte de donation. Leurs droits étaient pourtant bien réels, puisqu'au terme d'un long et pénible conflit (1124), les moines durent les reconnaître. Les moines conservaient l'église Saint-Martin contre un cens annuel de 20 sous, mais devaient partager la dîme par moitié, avec les chanoines<sup>17</sup>. On comprend le silence intéressé des moines, lors de l'acte de donation de 1080.

17. MARCHEGAY, *op. cit.*, n° XLVIII, p. 227-229.

Quelle était la situation exacte de la paroisse à cette époque ? Les textes sont malheureusement muets. Le territoire paroissial demeure identique à lui-même; la paroisse Saint-Martin reste la paroisse unique. L'acte de 1080 mentionne les paroissiens, qui viennent le dimanche assister aux offices, et le cimetière paroissial qui accueille les défunts. Le territoire paroissial est mis en valeur par une population encore essentiellement rurale. La vigne a fait son apparition au Nord de la paroisse, sur les premiers coteaux : la charte de 1080 mentionne en première place la dime du vin <sup>18</sup>.

L'événement majeur de la période, c'est l'apparition du château, au bord de la Dordogne, près d'un gué qui en permettait le passage. La date exacte de son apparition importe peu pour notre sujet : ce castrum existait en 1080; il avait été confié par le comte à la garde d'un prévôt, pour surveiller un important passage et les routes y accédant. En outre, la Dordogne marquait probablement la limite Sud, au-delà de laquelle l'autorité comtale ne devait plus guère s'exercer <sup>19</sup> : d'où l'importance de ce castrum de Bergerac, situé à la frontière du domaine comtal.

L'apparition du château, au moment où commence à se faire sentir l'essor démographique, devait bouleverser la carte de distribution de la population, dans le territoire paroissial. Désormais l'église n'est plus seule à exercer un pouvoir attractif. Comme dans bon nombre d'autres paroisses, la population se redistribuera autour de deux pôles générateurs : l'église paroissiale et le château. Cette dualité devint particulièrement sensible avec l'apparition des moines bénédictins de Saint-Florent de Saumur, introduits à Saint-Martin par la réforme grégorienne.

On appelle réforme grégorienne le vaste mouvement qui consiste à retirer aux laïcs la propriété des biens d'église et la disposition des dignités ecclésiastiques. Ce mouvement a commencé en réalité avant le début du pontificat de Grégoire VII et s'est poursuivi après la mort de ce pape qui a donné son nom à cette réforme. La rapidité d'application de la réforme grégorienne, dans chaque diocèse, a beaucoup dépendu de l'autorité de l'évêque qui le dirigeait. Sur Guillaume de Montbron, l'évêque qui se trouvait alors à la tête du diocèse de

18. Voir BEAUROY (J.), *Vin et société à Bergerac du Moyen Age aux temps modernes*, 1976.

19. LAHARIE (M.), *La géographie du Périgord comtal.*, dans « Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord », C.N.R.S., p. 43-52.

Périgueux, nous ne savons en définitive qu'assez peu de choses, si ce n'est son activité dans le domaine des constructions monumentales <sup>20</sup> et son zèle dans l'application des décrets de Grégoire VII : donation du chapitre de Saint-Cyprien aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse en 1076 <sup>21</sup>, restitution de l'église de Montcaret aux mains des moines de Saint-Florent de Saumur vers 1080 <sup>22</sup>.

Cet évêque jouissait d'une grande réputation de sainteté, que se plaît à souligner l'auteur du « Fragment de l'Histoire des évêques de Périgueux » : « Ce prélat fut un très saint homme, tout ce qu'il maudissait était maudit de Dieu; ainsi des moulins qui étaient sur la rivière Nizone, dans le territoire de Villebois, furent un jour maudits par lui et ils furent désolés » <sup>23</sup>. Anecdote révélatrice, dont l'auteur du « Fragment » ne donne pas la clé, mais qui pourrait trouver une explication plausible, si on la met en relation avec l'activité de l'évêque de Périgueux dans le cadre de la réforme grégorienne.

Parmi les armes dont disposait l'évêque pour accélérer le mouvement de récupération des églises possédées par les laïcs, l'anathème et l'excommunication furent assez souvent utilisés pour culpabiliser les détenteurs de biens ecclésiastiques. Les chartes de Montcaret contiennent un épisode révélateur. L'église de Montcaret est envahie, spoliée et profanée, par le viguier N., frère de Boson, donateur de l'église. Son desservant est l'objet de sévices. L'église est alors frappée d'interdit, dépouillée de ses ornements, fermée et obstruée avec des ronces. Le coupable, accablé de reproches par le comte et les seigneurs des environs, doit faire amende honorable : pieds nus, il se rend devant l'autel, est fouetté de verges et doit restituer tout ce qu'il disputait injustement aux moines <sup>24</sup>.

Assurément les donations ou restitutions d'églises se passent en règle générale plus calmement. Le donateur invoque « le salut de son âme » : les donations sont faites comme à Saint-Martin, « à Dieu, au saint patron de la paroisse (saint Martin), au patron des moines (saint Florent) ». Enfin on tient à faire remarquer que, conformément aux règles canoniques, la donation est faite « gratuitement » ; affirmation constante dans les chartes de donations, même lorsqu'il s'agit de ventes déguisées.

20. C'est à son initiative qu'avait été construit, en 1077, l'admirable tombeau de Saint-Front, qui ornait l'église collégiale.

21. Coll. Périgord, t. XXXV, p. 56.

22. MARCHEGAY, *op. cit.*, n° 1, p. 118-119.

23. « Fragmentum », éd. et traduction par ROUX (J.), *La basilique Saint-Front de Périgueux*, p. 28.

24. MARCHEGAY, *op. cit.*, n° VIII, p. 123-124.

## Les possessions de Saint-Florent de Saumur en Périgord. (XII<sup>e</sup> s.)

Fig. 2



- \* Châteaux
  - Limites de châtellenies
  - ⊕ Prieure (II) Saint-Pierre de Montcaret
  - ⊥ Autres églises et chapelles
  - Sourzac. Implantation avortée
- EGLISES**
- |   |                              |  |
|---|------------------------------|--|
| 1 | Saint-Pierre de Montpeyrroux | } C <sup>h</sup> e de Montpeyrroux           |
| 2 | Sainte-Marie de Bretenord    |  |
| 3 | La Chapelle Hland            | } C <sup>h</sup> e de Vallées                |
| 4 | Saint-Front de Revelissans   |  |
| 5 | Sainte-Eulalie               | C <sup>h</sup> e de Saint-Antoine-de-Breuilh |
- CHAPELLES**
- |       |   |   |
|-------|---|---|
| 6     | Sainte-Marie de Braquet ou Braquel          | } C <sup>h</sup> e de Saint-Michel-de-Montaigne |
| 7 & 8 | Sainte-Marie et Saint-Sépulcre de Montravel |   |
| 9     | Sainte-Marie de Coles (Coler) & Picane      | C <sup>h</sup> e de Lamothe-Montravel           |
| 10    | Saint-Jacques                               | Bergerac-ville                                  |

A qui revient l'initiative de l'appel aux moines bénédictins de Saint-Florent de Saumur ? Si l'on suit la charte de 1080, tout le mérite reviendrait au prévôt du château, Hélié, qui « en entendant la renommée de la sainte vie des moines de Saint-Florent... », prit cette initiative. On peut se demander cependant si l'évêque de Périgueux n'a pas joué un rôle tout aussi important. Guillaume était originaire de Montbron, en Angoumois. Les moines de Saumur possédaient dans les environs un très important prieuré, fondé vers 1060 : Saint-Florent de la Rochefoucault <sup>25</sup>. Si l'on suit la chronologie proposée par le « Fragment », Guillaume de Montbron a pris possession de son siège épiscopal vers 1061. Dans ces conditions, il aurait pu assister à l'arrivée des moines dans la région. D'ailleurs sa présence est attestée lors de la consécration de l'autel et du cimetière du prieuré de la Rochefoucault vers 1065 <sup>26</sup>. Il est donc logique de penser que l'évêque de Périgueux n'est pas étranger à l'implantation des moines de Saumur dans le sud-ouest de son diocèse (Montcaret et Bergerac).

En quelques années, ces moines allaient se trouver à la tête d'un important patrimoine ecclésiastique (voir la carte) : 7 églises paroissiales et 5 chapelles. Leurs possessions étaient réparties sur la châtellenie de Lamothe-Montravel (églises paroissiales de Montcaret et Montpeyroux, Sainte-Marié de Brelenord à Montpeyroux, la Chapelle-Irland et Revetissons à Vélignes, Sainte-Eulalie à Saint-Antoine-de-Breuilh, chapelle de Bracouet à Saint-Michel-de-Montaigne, deux autres chapelles à Lamothe-Montravel) et sur la châtellenie de Bergerac (église paroissiale de Saint-Martin et chapelle Saint-Jacques). Ce patrimoine ne comportait pas seulement des biens et revenus ecclésiastiques, mais aussi d'importants biens et revenus temporels : vignes et terres, moulins, droits de pêche <sup>27</sup> ; à Montcaret, les moines se réservaient même le droit de tenir école <sup>28</sup>.

L'examen de la carte fait ressortir le regroupement de ces possessions monastiques dans le Sud-Ouest du diocèse, le long des axes fluviaux (possibilité de communication et d'exportation). Il faut songer aussi au possible attrait du vignoble : « Les moines des prieurés de Saint-Florent connaissent particulièrement bien les soins qu'il faut apporter à la vigne et au vin puis-

25. MARCHEGAY (P.), Chartes de Saint-Florent près de Saumur concernant l'Angoumois, dans *Bul. de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1877, p. 341-342.

26. *Ibid.*, charte n° 2, p. 349-350.

27. Voir les chartes de Montcaret dans MARCHEGAY, Chartes... pour le Périgord, p. 11 et suivantes.

28. *Ibid.*, charte n° II, p. 119-120.

que l'abbaye-mère est établie dans un pays de vignoble célèbre »<sup>29</sup>. Ces possessions périgourdines marquent de toute façon la limite Sud de l'expansion du monastère de Saumur<sup>30</sup>.

Une deuxième remarque s'impose à l'examen de la carte : la concentration de ces possessions dans le cadre de deux châtellenies : celles de Montravel (6 églises paroissiales et 5 chapelles) et celle de Bergerac<sup>31</sup>. Cette concentration trouve son explication à la fois dans l'origine de ces possessions qui proviennent de l'héritage d'une seigneurie laïque et dans l'intérêt qu'avaient les moines à se regrouper pour coordonner leur action réformatrice. On a pu constater que les seigneurs laïques faisaient souvent appel à des monastères lointains, généralement fort riches (ex : Saint-Florent de Saumur). Les motivations économiques peuvent justifier ce choix : l'entretien et la reconstruction des bâtiments ecclésiastiques revenaient à la charge du patron de l'église<sup>32</sup>.

Nous touchons ici à deux des prolongements, peut-être les plus importants, de la réforme grégorienne. Sur le plan économique, on assiste à un vaste transfert de propriété qui a profité surtout au clergé régulier : d'où l'énorme enrichissement de certains monastères, qui devait provoquer la réaction anticlunienne de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Les moines qui n'avaient pas en principe la « cura animarum », disposaient par contre du patronat ecclésiastique, c'est-à-dire du droit de nommer le desservant de l'église paroissiale : atteinte grave portée au pouvoir épiscopal. La majorité des églises paroissiales échappent au pouvoir diocésain pour passer sous le contrôle des moines.

Quelles ont été les conséquences concrètes de l'arrivée des moines de Saumur dans la paroisse Saint-Martin de Bergerac ? Sur le plan religieux, l'évolution des rites funéraires semble montrer une certaine reprise en main des populations chrétiennes. En effet, on constate un changement de disposition total dans l'organisation de la nécropole à partir du début du XII<sup>e</sup> siècle. Un apport de terres remblait les anciennes zones sépulcrales et en rehausse le niveau. Les inhumations sont pratiquées dans ce nouvel horizon artificiel. D'après l'observation de plus

29. CHARET, *op. cit.*, p. 241; idée reprise par BEAUROY, *op. cit.*, p. 49.

30. MARCHEGAY, *op. cit.*, p. 47 : Saint-Florent possédait des maisons conventuelles dans 18 diocèses français et 4 maisons en Angleterre. Dans le Sud-Ouest, les moines de Saumur sont présents en Angoumois Saintonge, Bordelais. — Voir aussi *Atlas historique français* (Monumenta historiae Galliarum), vol. Anjou (I.G.N., 1973), carte XI-I.

31. Au XIII<sup>e</sup> s., les moines de Saumur étaient regroupés dans deux prieurés, Saint-Pierre de Montcaret et Saint-Martin de Bergerac.

32. DEVAILLY (G.), *Le Berry du X<sup>e</sup> s. au milieu du XIII<sup>e</sup> s.*, 1973, p. 255.

de deux cents sépultures de cette période, on a pu noter une extraordinaire rigueur dans la disposition de l'inhumation, et donc du rite. Les sujets reposaient allongés sur le dos, bras toujours repliés sur la poitrine, jambes parallèles, enveloppés dans un linceul (nombre et disposition des épingle de fixation constants) et déposés dans un cercueil de bois rectangulaire à couvercle plat. Le mobilier et les phylactères ont totalement disparu. La sépulture est individuelle. Tout cela semblerait indiquer une application stricte des dogmes chrétiens en matière de rites funéraires.

Sur le plan économique, on peut faire confiance aux moines pour une mise en valeur rationnelle de leur domaine paroissial. La charte de 1124 énumère avec précision les produits décimables : vin, mais aussi grains et produits d'élevage (laine, agneaux, porcs) <sup>33</sup>. Les moines de Saumur ont certainement contribué au développement du vignoble bergeracois, sur les limites Nord de la paroisse <sup>34</sup>. En ce qui concerne la distribution de la population à travers le territoire paroissial, l'arrivée des moines de Saumur et leur installation dans un prieuré, installation qui ne fut probablement pas immédiate <sup>35</sup>, ne devait pas modifier sensiblement le rapport de forces : d'un côté, l'attrait du château, qui voit grossir la population à l'abri de ses murs; de l'autre, le bourg monastique. L'attrait du château devait l'emporter. Et tout l'effort des moines du prieuré Saint-Martin, dans les siècles qui suivirent, peut se résumer dans leur vaine tentative de contrôler un phénomène urbain qui leur échappait <sup>36</sup>.

En réalité, ce processus échappera progressivement au contrôle des moines. A Bergerac, comme dans la paroisse de Mouleydier <sup>37</sup>, nous avons un magnifique exemple de transfert d'habitat : transfert qui devait aboutir, dans les deux cas, à la

33. MARCHEGAY, Chartes... pour le Périgord, n° XLVIII, p. 227-228.

34. Idée de CHARET, *op. cit.*, p. 241, reprise par BEAUROY, *op. cit.*, p. 49.

35. Nous nous réservons d'entreprendre très prochainement l'histoire de ce très intéressant prieuré.

36. Création de la chapelle Saint-Jacques, mentionnée comme possession des moines de Saint-Martin, dans une bulle d'Urbain III de la fin du XII<sup>e</sup> s. (MARCHEGAY, *op. cit.*, n° LIV, p. 233). Jusqu'au XVI<sup>e</sup> s. les moines de Saint-Martin conservèrent un droit de contrôle sur toutes les églises urbaines (droit de verrouil) : BIRAN (E. de), Assense ou afferme des droits de verrouil du prieuré de Saint-Martin de Bergerac (1527), dans *B.S.H.A.P.*, t. II (1875), p. 183-188.

37. CLEMENS (J.), *Géographie de la désertion de l'habitat en Périgord*, dans « Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord », C.N.R.S., p. 127.

disparition de l'église paroissiale primitive. Mais l'administration ecclésiastique est lente à constater les changements : au XVIII<sup>e</sup> siècle, on parlait toujours de la paroisse Saint-Martin <sup>38</sup>.

Jean-Claude IGNACE.

Yan LABORIE



---

38. En 1791, les autorités en sont encore à demander la création d'une seconde paroisse : « ...de vouloir bien procurer à ce vaste territoire et aux nombreux habitants de cette ville et paroisse Saint-Martin de Bergerac l'érection et établissement d'une nouvelle paroisse... ». CHARRIER (G.), *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. XIV, p. 145-146.

## Le clergé du district de Nontron

---

La première partie de cette étude devrait permettre de se faire une idée d'ensemble de ce clergé, de son comportement tout au long de la Révolution et de ce qu'il est devenu au Concordat. La deuxième contient 180 notices d'ecclésiastiques qui ont à un moment ou à un autre fait partie du clergé de ce district.

### *Première partie*

#### GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES.

Nous renverrons tout au long de nos commentaires aux notices de la deuxième partie en indiquant entre parenthèses leur numéro (ex : (n° 1) renvoie à la notice n° 1 : ALLABÉ Pierre).

#### A) SITUATION.

— *L'espace.* Créé au début de 1790, le district de Nontron comportait 8 cantons : Bussière-Badil, Javerlhac, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Champagnac-de-Belair, Saint-Félix-de-Bourdeilles, Mareuil et la Rochebeaucourt. Après quelques modifications, l'état général des départements de l'an II présentait toujours ces 8 cantons totalisant 62 communes.

Par rapport à la constitution de l'an VIII qui assure encore aujourd'hui nos divisions administratives, ce district ne comprendrait plus, s'il existait encore, que 5 cantons sur les 8 de l'actuel arrondissement de Nontron : Bussière-Badil, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Champagnac-de-Belair et Mareuil. Ces 5 cantons comptent actuellement 53 communes et recouvrent exactement le même territoire que les 8 cantons révolutionnaires de l'ancien district. Cette réduction de 9 communes vient des réunions successives faites de 1806 à 1827. Certaines ont conservé leur nom dans la réunion : Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (1823), Lussas-et-Nontronneau (1827), Champaux-et-la-Chapelle-Pommier (1827), la Rochebeaucourt-et-Argentine (1827). D'autres perdirent le leur au profit de la commune la plus importante : le Petit-Jumilhac ou Jumilhac-de-

Cole (réunie à la Chapelle-Faucher en 1827), Belaygue (réunie à Boulouneix en 1806), Saint-Pardoux-de-Mareuil et Saint-Priest-de-Mareuil (réunies à Mareuil en 1827). Enfin, pour préciser cette géographie du district, signalons que quelques communes ont modifié leur appellation, surtout à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et même tout récemment : Piégut - *Pluviers* (1862), Sceau - *Saint - Angel* (1868), Champs-Romain (1875), *Saint-Saud-Lacoussière*, la *Gonterie-Boulouneix* (1822), *Rudeau-Ladosse* (1950) : les noms soulignés sont ceux utilisés sous l'Ancien Régime et au temps de la Révolution. Pour ne pas compliquer encore, nous ne mentionnerons pas les noms révolutionnaires pris alors par certaines communes.

La particularité de ce district est d'être composé de paroisses ayant appartenu sous l'Ancien Régime à deux diocèses. Sur 61 paroisses (Ladosse n'ayant pas de curé au moment de la Révolution), 23 relevaient du diocèse de Limoges. Partie Nord du district, ces dernières comprenaient la totalité des cantons actuels de Bussière-Badil et Nontron, à l'exception, pour ce dernier, de Connezac, Saint-Front-sur-Nizonne (appelée alors Saint-Front-de-Champniers) et Sceau-Saint-Angel. Ces 3 dernières paroisses formaient avec tout le reste du district les 38 cures relevant du diocèse de Périgueux. Mais au civil ces 61 cures faisaient toutes partie de la sénéchaussée de Périgueux, sauf Miallet et Firbeix, qui étaient de la sénéchaussée de Saint-Yrieix. Par contre, le découpage départemental détacha quelques paroisses de leur ancienne sénéchaussée ou de leur ancien diocèse, comme Feuillade, Mouthiers - Ferrier, Souffrignac qui furent rattachées au département et au diocèse de la Charente<sup>1</sup>.

— *Le temps.* Si ce cadre géographique sera toujours respecté, il n'en va pas de même pour la période étudiée. Les districts, même en y ajoutant les municipalités de cantons, n'ont fonctionné que de 1790 à la constitution de l'an VIII. Or les recherches sur ce clergé du district de Nontron nous ont amené à nous intéresser à des hommes qui étaient en place avant la Révolution et qu'on retrouvera, en partie du moins, au moment du Concordat. Et c'est l'existence de ces hommes, avec une attention toute particulière à leur période révolutionnaire, qui sert de cadre chronologique à cette étude. Pour chaque prêtre nous essaierons de préciser sa situation à la veille de la Révolution, son comportement pendant celle-ci et si possible ce qu'il est devenu lors de la réorganisation du culte, voire jusqu'à sa

1. VILLEPELET (R.), *La formation du département de la Dordogne, étude de géographie politique*, Périgueux, 1908, et BECQUART (Noël), *Répertoire numérique des registres paroissiaux et de l'état civil jusqu'à l'an XIII*, Périgueux, 1968.

mort. Pour cette grande famille des prêtres du district il aurait fallu toute la patience d'un généalogiste pour recueillir le maximum de renseignements biographiques sur chacun d'eux. Si pour certains il est possible de les « suivre » tout au long de leur vie, pour d'autres au contraire, force est bien de reconnaître des lacunes, en espérant qu'un jour elles pourront être comblées.

— *Les hommes.* Seront pris en considération tous ceux, réguliers et séculiers, qui sont mentionnés avec assez de clarté dans le district pendant la période révolutionnaire.

Voici d'abord un tableau de ceux qui sont en service paroissial en 1789 :

	séculiers	réguliers	total
curés .....	59	2	61
vicaires .....	23	3	26
Total .....	82	5	87

26 paroisses ont un curé et un vicaire, seul Nontron possède deux vicaires. A part ce cas, le vicariat semble moins dû à l'importance de la cure qu'à la personne du curé qui s'adjoint un vicaire soit pour assurer sa succession (n<sup>os</sup> 113, 140), soit pour raison de santé (n<sup>o</sup> 40), soit pour former un parent, frère ou neveu (n<sup>os</sup> 8, 15, 111), soit simplement à cause de ses ressources qui lui permettent de se faire seconder (n<sup>os</sup> 37, 87, 132, 167...).

Sur les 53 curés qui se présenteront ou se feront représenter à l'assemblée du clergé à Périgueux en mars 1789, 18 sont « docteurs en théologie », un « gradué de l'Université de Poitiers », un « licencié en droit » (n<sup>o</sup> 177) et un « gradué du diocèse de Limoges ». Deux vicaires se disent également « docteurs en théologie ».

A partir de ce clergé en place en 1789, nous avons très rapidement enregistré un nombre important de prêtres séculiers qui, venant d'ailleurs, vont résider plus ou moins dans le district à des titres divers :

- 2 prêtres d'autres diocèses sont mentionnés à cause des anciennes institutions civiles et ecclésiastiques (n<sup>os</sup> 152, 171) ;
- 1 prêtre, au début de 1790, va remplacer normalement un curé quittant sa cure (n<sup>o</sup> 130 remplaçant 109) :

- 6 prêtres vont être élus constitutionnellement curés de paroisses (n<sup>os</sup> 12, 32, 136, 148, 150, 179);
- 12 vont exercer le culte à un moment ou l'autre sur le district (n<sup>os</sup> 17, 56, 73, 74, 84, 121, 126, 147, 154, 165, 166, 174);
- 4 sont ordonnés par des évêques constitutionnels et prennent du service dans le district (n<sup>os</sup> 24, 26, 72, 103);
- 15 enfin viennent se retirer, se cacher parfois dans le district où ils semblent bien avoir des attaches familiales.

Si on ajoute un retraits (n<sup>o</sup> 99) qui a résigné en 1788, mais qui est demeuré dans son ancienne paroisse, c'est donc 41 prêtres séculiers qui vont ainsi plus ou moins intervenir dans notre district tout au long de la Révolution.

Pour le clergé régulier, voyons d'abord comment il se présente dans notre district en 1789 :

« Maisons »	Ordre	Nombre	Prieurs et abbés commendataires	En service paroissial
Nontron :				
— Moustier Saint-Sauveur	Bénédictins	—	1	—
— Cordeliers	Franciscains	6	—	2
Abbaye de Badoix	Grandmontains	1	—	—
Abbaye de Boschaud	Cisterciens	1	1	—
Abbaye de la Peyrouse	Cisterciens	3	1	—
Couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière (filles)	Dominicains	aumônier	—	—
Prieuré de Saint-Angel	Bénédictins	1	—	—
Prieuré de Bussière-Badil	Bénédictins	—	1	—
Prieuré de Villars	Génovéfains	—	—	2
Chapitre de la Roche-beaucourt	Augustins	5	—	1

Ainsi, religieux présents sur le district : 18; « religieux » non résidant sur le district : 4; et pour mémoire, 5 religieux en service paroissial déjà enregistrés dans le clergé séculier.

Comme pour le clergé séculier, les événements vont entraîner l'arrivée dans notre district de nombreux religieux venant d'ailleurs : 2 Augustins (n<sup>os</sup> 31, 66), 1 Bernardin (n<sup>o</sup> 85), 5 Bénédictins (n<sup>os</sup> 2, 22, 119, 120, 137), 1 Carme (n<sup>o</sup> 163), 12 Cordeliers (n<sup>os</sup> 3, 7, 20, 27, 35, 36, 58, 105, 112, 139, 157, 170), 1 Chartreux (n<sup>o</sup> 90), 4 Chanceladais (n<sup>os</sup> 81, 134, 147, 158), 3 Dominicains (n<sup>os</sup> 57, 122, 131), 1 Génovéfain (n<sup>o</sup> 64).

La plupart de ces 30 religieux venant d'ailleurs se retirent dans leur famille sur notre district après avoir quitté la vie commune, mais leurs situations seront diverses : 7 vont être élus curés constitutionnels; 8 semblent s'être retirés simplement pour jouir de leur pension; 12 exercent plus ou moins le culte pendant la Révolution sans titre officiel de curé ou vicaire; et 5 sont venus en Nontronnais chercher refuge, une cache pas toujours garantie.

C'est donc de ces 180 membres du clergé, tant séculier que régulier, que nous nous sommes efforcé de préciser la biographie et spécialement le « comportement révolutionnaire ». Mais nous savons bien que cette liste ne comporte pas tous les prêtres qui ont « passé » par notre district. Une enquête sur les baptêmes effectués à Pluviers de 1790 à la reprise des registres paroissiaux nous a fourni des noms relevés nulle part ailleurs comme Darne, Coperie, Mathias, Dumaine, Gouvis, archiprêtre, et ceux-là uniquement sur la paroisse de Pluviers <sup>2</sup>.

De plus, dans les documents concernant notre district, quelques prêtres sont mentionnés tellement peu souvent ou d'une manière si allusive que nous n'avons pas cru pouvoir en établir les notices : ainsi Barbut, Bardon, Beausoleil, Blanchard, Barthélémy Blanchardie, Pierre Blanchardie, Bourrinet, Chavigny, Delavallade, Douix, Garen, Antoine Gorce, Guilhaumot, Georges Jalagnac, Lamaux, Jean Lapeyronnie, Larivière, Larret, Lasescuras-Pujol, Laval, Lévêque, Pierre Ratineau, Roux. Ces prêtres seront mieux à leur place dans d'autres districts.

Restera donc toujours une incertitude sur le nombre exact de prêtres ayant séjourné dans le district. Incertitude augmentée parfois par la difficulté d'identifier à coup sûr tel ou tel. Ainsi deux Lapouraille portent non seulement le même nom, mais aussi le même prénom, François, et pour comble ils sont tous deux Bénédictins ! Les noms composés sont aussi source de confusion : en l'an XI, la paroisse de Monsec réclame Lagarde comme curé, le préfet, lui, a désigné Du Montheil, et le sous-préfet doit éclairer son supérieur : « c'est le même individu, il se nomme Du Montheil-Lagarde »<sup>3</sup>. Toujours en l'an XI, on a oublié l'ancien titulaire de Léguillac, Du Montheil (autre) « parce que confondu avec un autre Du Montheil propose pour Vanxains »<sup>4</sup>.

2. Arch. dioc. Périgueux, reg. de Pluviers, 1807-1828.

3. Arch. dép. Dordogne.

4. Arch. dioc. Périgueux, A 26 bis.

De telles confusions, déjà possibles du vivant des intéressés, doivent nous inviter à mettre quelques points d'interrogation à côté de certaines assertions.

## B) COMPORTEMENTS.

Comment le clergé nontronnais s'est-il comporté pendant la Révolution ? En suivant l'ordre chronologique, nous essaierons de le dire tel que nous l'avons découvert.

— *Assemblée de Périgueux du 16 mars 1789.*

Tous les curés, qu'ils soient des diocèses de Limoges ou de Périgueux, devaient se rendre au siège de leur sénéchaussée, à Périgueux, pour cette assemblée générale des trois ordres.

Voici d'abord le tableau de la participation de nos 61 curés :

— présents effectivement à l'assemblée	13
— curés représentés par des prêtres du district	23
— représentés par des prêtres étrangers au district	16
— curés non mentionnés dans cette assemblée	8
— curés présents à l'assemblée de Limoges	12

La plupart des 13 présents représentent 1 ou 2 curés. Le record est celui de Varaignes (n° 67) représentant 4 et même 5 curés, si on compte celui de Feuillade. Le choix du procureur semble tenir essentiellement aux relations entre prêtres, relations qui peuvent s'étendre parfois assez loin, ainsi jusqu'à Badefols ou Lisle. La frontière de la sénéchaussée fait aussi que le curé de Feuillade, du diocèse d'Angoulême, est représenté par celui de Varaignes, et celui de Mouthiers-Ferrier par celui de Bussière-Badil (n° 106). Par contre il est normal de trouver le curé de Miallet et celui de Firbeix dans l'assemblée de Limoges du 16 mai 1789, à cause de leur sénéchaussée.

Parfois un curé ajoute à sa procuration les raisons de son absence : ainsi le curé de la Rochebeaucourt (n° 51) « étant malade depuis longtemps et ne pouvant se rendre à Périgueux » ou celui d'Augignac (n° 167), « distant de Périgueux de 8 mortelles lieues et n'ayant pas de vicaire ».

Certains procureurs étrangers sont peut-être choisis en raison de leur compétence; ainsi J.-B. Blondez, prêtre du diocèse de Paris, chanoine de Périgueux et avocat au Parlement de Paris. Les curés de Champeaux (n° 60) et du Bourdeix (n° 95)

pensent sans doute en le choisissant qu'il est le plus à même pour plaider leur cause.

Il s'agit en effet dans cette assemblée de présenter les « doléances » du clergé. Certains, à titre individuel, ont déjà écrit des mémoires. Le curé de Saint-Estèphe (n° 37) y fait allusion en rédigeant sa procuration en faveur de Turcat : « Je vous donne tous pouvoirs sans y marquer aucune doléance personnelle. En effet, qu'aurais-je à représenter après votre mémoire unique par sa diction (*sic*), découvrant tous les maux de notre état et les moyens d'y remédier... Vous ferez le bonheur de vos confrères si votre santé n'y met point d'obstacle ». Au contraire, le terrible curé d'Augignac, Rousset, entend bien, lui, exprimer ses doléances : « Notre doléance de ce qu'il aurait pris gré au subdélégué de Nontron de comprendre au nombre des garçons qui doivent subir le tirage au sort de la milice notre domestique attaché à notre personne et servant nos besoins personnels, ce qui n'avait jamais plus été dans l'espace de 40 ans que nous sommes titulaire du dit bénéfice d'Augignac ». Mais la plupart du temps la procuration se borne à l'énoncé de quelques clichés inlassablement répétés. On veut, dit-on, « proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui concerne les besoins de l'Etat et les réformes des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable, la prospérité générale du royaume et le bien de chacun des sujets de Sa Majesté... » <sup>5</sup>.

— *Réactions de curés.*

Avec de tels formulaires et l'absence de mémoires précis, il est plus que difficile de connaître l'état d'esprit du clergé nontronnais à l'aube de la Révolution. Cependant à l'occasion de la Grande Peur de juillet 1789, nous avons des réactions de trois ou quatre curés du district. D'abord le curé de Javerlhac (n° 78), écrivant au cœur de l'événement au juge de Nontron, se contente d'exprimer ce sentiment de terreur que tout un chacun, curé compris, dût alors éprouver : « Je suis averti par les curés de Marthon, Montbron, Varaignes et la Rochefoucault que 2.000 brigands ravagent la campagne et sont déjà parvenus à Montbron et la Rochefoucault... je vous prie de faire tous vos efforts pour rassembler autant de monde qu'il vous sera possible et bien armé pour pouvoir les arrêter... Ce n'est point de terreur panique... » <sup>6</sup>. En fin de son registre de 1789, le curé

5. Arch. dép. Dordogne, 6 C 32.

6. Arch. privées de M. Lionel de Saint-Sernin, lettre du 29-7-1789 de Duroux à Mazerat, Juge de Nontron.

de Reilhac (n° 97) donne un compte rendu de cette même journée du 19 juillet en ajoutant ce commentaire tout personnel : « On a bien attendu ! Les bons français ont bien longtemps souhaité cette époque ! ». Un an plus tard, à l'occasion du 14 juillet, le même curé évoquera cette « époque célèbre de la véritable liberté de la Nation ». Le curé de Savignac (n° 13) lui fera écho en écrivant : « Fin du registre de l'an 1790 de l'heureuse constitution de la liberté française ». Voilà bien de bons représentants de ce bas clergé qui, dit-on, a fait basculer la France dans la Révolution en s'alliant au Tiers. Par contre, le nouveau curé de Condat (n° 10) termine également son registre de 1789 par ces réflexions : « Cette année a été très malheureuse. Le bled a été très cher... l'on doit fixer à cette année l'époque de la Révolution de France. Le 31 du mois de juillet une frayeur mortelle qui n'avait d'autre fondement qu'une fine politique s'empara de tous les esprits... »<sup>7</sup>.

Chacun allait pouvoir apprécier diversement cette « fine politique » de la Révolution, en particulier à l'égard de l'Eglise de France.

— *Déclarations des revenus et traitements.*

En vue de l'établissement de son traitement, le clergé va devoir fournir la déclaration de ses revenus devant les municipalités dès les premiers mois de 1790. Cette année-là permettra la transition et l'ajustement entre l'ancien système de la dîme ou de la congrue et le nouveau système du traitement assuré par l'Etat.

Pour le clergé séculier la loi a prévu pour les curés un barème proportionnel au nombre de paroissiens allant de 1.200 (minimum) à 2.000 livres. Les vicaires, eux, auront tous le même traitement annuel de 700 livres.

Après apurement des comptes, la participation de l'Etat pour 1790 va se solder selon les cas par des excédents ou des compléments allant de quelques livres à plus de 1.500 livres. Sur les 61 curés, 21 présentent un excédent, ce trop perçu en 1790 sera défalqué sur les versements de 1791. Au contraire 37 autres vont bénéficier d'un complément s'ajoutant à ce qu'ils ont déjà touché en 1790. Et, toujours pour 1790, tous les vicaires reçoivent un complément de 350 livres.

A partir de 1791 la plupart des curés reçoivent un traitement

7. Reg. par. de 1789 et 1790.

correspondant à leur population. En voici les différentes catégories :

avec moins de 1.000 h. 40 curés touchent 1.200 livres  
 avec plus de 1.000 h. 7 curés touchent 1.500 livres  
 avec plus de 2.000 h. 3 curés touchent 1.800 livres  
 et avec près de 3.000 h. seul le curé de Nontron touche 2.000 livres.

Mais quelques curés, 10 exactement, pouvant présenter pour les 14 dernières années un « bénéfice » supérieur à celui que le nouveau barème leur attribuerait, le font valoir pour obtenir une augmentation de leur traitement. C'est ainsi que 5 d'entre eux (n<sup>os</sup> 50, 111, 129, 132, 141) perçoivent plus de 2.000 livres et 5 autres (n<sup>os</sup> 15, 48, 54, 135, 178) environ 1.500 au lieu des 1.200 livres auxquelles les uns et les autres avaient droit selon leur population.

Pour les religieux, après l'abandon de la vie commune, chacun touche une pension variant selon les titres et les revenus antérieurs et aussi selon l'âge. Les abbés commendataires ont, du moins au début, un traitement proportionnel aux revenus de leur maison : celui de Boschaud (n<sup>o</sup> 88), 1.000 livres, celui de Bussière-Badil (n<sup>o</sup> 91) 2.000 et celui de la Peyrouse (n<sup>o</sup> 33) 6.000 livres.

Les religieux du district bénéficient des pensions suivantes :

- Cordeliers de Nontron : 1 religieux (n<sup>o</sup> 115), âgé de moins de 50 ans, 700 livres annuelles; 3 religieux (n<sup>os</sup> 59, 71, 127), âgés de plus de 50 ans, 800 l.; 1 religieux (n<sup>o</sup> 21), âgé de plus de 70 ans, 1.000 l.; et le frère lai (n<sup>o</sup> 43), 400 livres par an.
- l'unique religieux de Badeix (n<sup>o</sup> 114), qui a 66 ans, 1.000 livres.
- celui de Boschaud (n<sup>o</sup> 151) avec ses 61 ans, aussi 1.000 livres, comme les 3 de la Peyrouse (n<sup>os</sup> 52, 53, 75).
- l'aumônier des Dominicaines de Saint-Pardoux (n<sup>o</sup> 25), 700 livres.
- le prieur de Saint-Angel (n<sup>o</sup> 180) a droit à une pension de 1.153 livres.
- les chanoines de la Rochebeaucourt : 4 chanoines (n<sup>os</sup> 39, 100, 107, 160) reçoivent 632 livres chacun, et leur diacre (n<sup>o</sup> 145), 232 livres.

Telle est la situation au départ, si l'on peut dire, telle qu'elle s'établit au début de 1791 après qu'une avalanche de pétitions

eût envahi les bureaux du Directoire départemental dans les derniers mois de 1790 et les premiers de 1791. Mais le montant et les modalités des versements évolueront avec les événements.

La fixation des traitements des curés et des religieux se fit à partir du 20 février 1791. Cependant des ordonnances de versement seront délivrées dès janvier et elles se poursuivront au même tarif jusqu'à la fin de 1793. Pendant ces trois années quelques curés seront changés, leurs remplaçants, essentiellement des anciens religieux, en prenant le traitement de curé garderont en plus la moitié de leur pension de religieux. Mais certains cumuls, comme les pensions de chanoine adjointes au traitement de curé, seront supprimés.

A la différence des jureurs, les réfractaires à la Constitution civile ne touchent leur traitement qu'à terme échu et cela évidemment jusqu'à leur remplacement. Après celui-ci ils vont percevoir un traitement de réforme, depuis 1791 jusqu'au 3<sup>e</sup> trimestre 1792, à 125 livres par trimestre.

Après les abdications des prêtres en exercice, en nivôse an II, ces derniers recevront assez irrégulièrement, semble-t-il, jusqu'au Concordat une pension allouée aux abdicataires.

Les religieux originaires du district ou d'ailleurs, ayant quitté leur couvent et sans service paroissial, bénéficient de leur pension jusqu'en 1793 au tarif indiqué plus haut. Après quoi ils iront rejoindre plus ou moins le groupe des abdicataires.

Toute cette évolution des traitements indique à sa manière la situation du clergé face à l'Etat dont il est devenu le salarié. De plus, elle permet souvent de préciser le comportement par rapport aux serments et par voie de conséquence la situation par rapport au ministère, car ce sont là des présupposés impératifs à tout versement de traitement.

#### — *Sécularisation des religieux.*

Le décret du 13 février 1790, en supprimant les ordres religieux, proposa aux religieux de sortir de leur couvent avec une pension ou de se regrouper dans quelques maisons. Nos 18 religieux présents en 1789 déclarèrent tous vouloir quitter la vie commune dans le courant de l'année 1790 ou au plus tard lors de l'établissement de leur pension au début de 1791. Ainsi munis de leur pension, ils vont se disperser dans leur pays d'origine : 3 Cordeliers de Nontron (n<sup>os</sup> 59, 127, 43) se retirent dans cette ville, 3 chanoines de la Rochebeaucourt (n<sup>os</sup> 39, 100, 160) restent également sur place, mais les autres partent pour

divers districts : Agen (n° 25), Excideuil (n° 52, 53), Confolens (n° 115), Limoges (n° 71, 114), Grenade près Toulouse (n° 151), Montignac (n° 180). Ces départs se font durant l'année 1791.

— *La Constitution civile du clergé.*

Parmi les 7 ou 8 serments que le gouvernement révolutionnaire demandera au clergé, celui à la Constitution civile apparaît comme le plus important. Il fut imposé sous peine de remplacement à tous ces « officiers publics » qu'étaient devenus les prêtres en exercice.

Voyons quelle est la situation des séculiers en place dans notre district au début de 1791. Et d'abord les curés. Depuis 1789, 3 sont morts (n° 29, 62, 95) et 3 ont résigné (n° 109, 113, 140). De ces 6 cures, 4 (n° 34, 93, 116, 130) ont été pourvues et 2 (n° 62, 95) sont sans pasteur; ce qui ramène le nombre de nos curés à 59.

Devant leur municipalité ces 59 curés prêtent ou refusent le serment. En voici les proportions :

- ont prêté le serment : 31 (52,54 %).
- ont refusé : 19 (32,20 %).
- ont prêté le serment, puis se sont rétractés : 9 (15,25 %).

Par rapport aux traitements, il ne semble pas qu'on puisse établir une corrélation. Faisons simplement remarquer que sur 27 réfractaires, 5 seulement ont un traitement de 1.500 livres et que tous les autres sont au minimum : 1.200 livres. D'autre part, les 6 plus gros salaires (2.000 livres et plus) sont tous des jureurs.

Par contre, le point de vue géographique semble avoir joué davantage. Sur les 22 curés de l'ancien diocèse de Limoges (le Bourdeix est alors sans curé), 18 jureurs et seulement 4 réfractaires, alors que sur les 37 de l'ancien diocèse de Périgueux (Saint-Angel est aussi sans curé), 23 réfractaires et 10 jureurs. Pour ce dernier « diocèse », la concentration la plus forte de réfractaires est dans les paroisses de l'actuel canton de Mareuil où manifestement l'entraînement mutuel semble avoir joué.

Quant aux vicaires, leur effectif est le même qu'en 1789 malgré quelques changements de personnes. Sur ces 26 vicaires :

- 9 sont des réfractaires, soit 34,61 %
- 12 ont prêté le serment, soit 46,15 %
- et 5 se sont rétractés après avoir prêté le serment, soit 19,23 %.

Y a-t-il un certain accord entre ces vicaires et leurs curés respectifs ? 20 vicaires ont effectivement pris la même attitude que leur curé. Pour les 6 autres, 3 sont jureurs face à leur curés réfractaires et 3 au contraire réfractaires, à l'opposé de leurs curés jureurs.

Ainsi sur 57 serments (40 curés et 17 vicaires), 43 sont définitifs (31 curés et 12 vicaires), et 14 avec ensuite rétractation (9 curés et 5 vicaires). Chronologiquement, ces serments s'échelonnent ainsi : en 1790, un en décembre; en 1791 : janvier, 30; février, 11; mars, 6; avril, 5; juin, 2 et juillet, 2.

Du début de 1791 jusqu'au Concordat nous avons compté 41 prêtres séculiers « étrangers » qui sont venus dans notre district. Sur ces 41, si on exclut le retraité (n° 99) et les 2 prêtres d'autres diocèses (n° 152 et 171), les 38 restants se répartissent ainsi :

- 19 ont prêté le serment
- 14 sont réfractaires
- 3 se sont rétractés,

et deux des quatre ordonnés par des évêques intrus l'ont été trop tardivement pour être soumis à cette loi du serment (n° 24 et 103).

Pour ce qui concerne le clergé régulier, il y a d'abord les 18 religieux résidant dans le district en 1789. N'étant pas en service paroissial, ils ne furent pas tenus à ce serment. Nous avons déjà vu leur sécularisation et leur dispersion. Cependant pour un certain nombre d'entre eux, leur attitude par rapport au serment peut être précisée, soit qu'ils le prêtent de leur propre mouvement ou en acceptant une cure « d'élection », soit qu'ils le fassent ultérieurement pour éviter des ennuis. Nous avons pu ainsi relever 8 jureurs et 2 réfractaires.

Quant aux 30 religieux « étrangers » venus dans le district à partir de 1791, 16 d'entre eux se sont retirés pour jouir de leur pension et n'ont pas eu principe à faire ce serment. Mais 10 autres sont devenus curés ou vicaires et ont donc prêté serment.

Ainsi, pour l'ensemble du clergé de 1791 au Concordat, nous obtenons le tableau suivant :

Jureurs	Réfractaires et rétractés	Serment non connu ou sans objet
Clergé du district :		
— 85 curés et vicaires	43	—
— 18 religieux	8	8
Clergé « étranger » :		
— 41 séculiers	19	2
— 30 religieux	10	15

Remarquons pour terminer le petit nombre de rétractés : 14 sur 85 prêtres en exercice. Toutes ces rétractations se font après l'intervention de Pie VI du 10 mars 1791. Le premier à se rétracter ainsi est Jacques Gorce (n° 98). Après un serment régulier le 9 janvier il en refait un autre le 21 mars avec des « explications », ce qui le range dans le camp des réfractaires. La plupart des réfractaires avaient ainsi prêté un « serment avec des explications ». Plus de la moitié de ces rétractations se font dans le courant des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1791, à part deux ou trois beaucoup plus tardivement, ainsi Auvray (n° 8) et Jolivet (n° 108), après le 4<sup>e</sup> trimestre 1793 !

#### — Elections de curés.

Comme prévu par la loi, les curés réfractaires doivent être remplacés par des jureurs, et cela par voie d'élection. Les 27 cures dont le curé est réfractaire (y compris les rétractés), plus trois cures sans pasteur (le Bourdeix, Saint-Angel et Condat) doivent donc recevoir un curé élu. Toutes vont être pourvues sauf quatre (Connezac, Saint-Priest-de-Mareuil, Puyrenier et Sainte-Croix-de-Mareuil) — et même cette dernière recevra en septembre 1793 un jeune prêtre ordonné par Pontard (n° 103). Le Bourdeix et Saint-Angel bénéficieront d'une double élection chacun, les premiers élus s'étant retirés après un temps de service.

En tout ce sont donc 24 curés remplaçants qui vont prendre poste dans notre district du 5 juin 1791 à septembre 1793. En voici le tableau :

Voir tableau page suivante

	1791		1792			1793	Total
	Juin	Octob.	Mai	Sept.	Octob.	Sept.	
Clergé du district :							
— curé	1						1
— vicaires	8						8
— religieux	1						1
Clergé « étranger » :							
— séculiers	4	1					5
— réguliers	1		1	3	3		8
Ordonné par intrus						1	1
<b>Totaux</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>24</b>

L'élection la plus importante eut lieu du 5 au 7 juin 1791 à Nontron. Les électeurs du district se réunirent dans l'église Saint-Étienne et on commença par une messe. Turcat, curé de Nontron, fut nommé président à « une pluralité absolue ». Le procureur fit lecture des cures à pourvoir, puis on passa aux votes. Parmi les élus, les deux vicaires de Nontron qui « se sont rendus aussitôt dans l'assemblée à laquelle ils ont témoigné leur reconnaissance ». D'autres au contraire refusèrent leur nomination : le curé de Saint-Félix (n° 83) élu pour Saint-Front, Ecuyer, vicaire de Vanxains, élu pour Vieux-Mareuil. Et le 3<sup>e</sup> jour « à 8 h. dans l'église paroissiale, on termine par une messe solennelle avant laquelle la proclamation des élus a été faite ».

D'où viennent tous ces élus ? 9 sont du clergé séculier du district (n°s 23, 47, 69, 96, 97, 110, 159, 128, 162). Ce sont tous des vicaires qui obtiennent ainsi une rapide promotion, à part le curé de Reilhac (n° 97), qui profite de l'élection pour troquer sa petite paroisse contre Augignac. Il y a également un ancien religieux du district (n° 127). 8 sont des religieux « étrangers » en pension dans le district : ils prennent ainsi du service, prêtent serment et améliorent leur traitement en touchant désormais le salaire de curé plus la moitié de leur pension de religieux (n°s 2, 7, 22, 36, 81, 105, 157, 163). 5 enfin viennent du clergé séculier « étranger » (n°s 12, 32, 148, 150, 179). Eux aussi sont presque tous d'anciens vicaires, sauf le curé de Mouthiers-Ferrier (n° 32) qui passe à la cure de Bussière-Badil.

Indépendamment de ces élections, 10 nouveaux vicaires vont également être pris par des curés. Tous sont d'anciens religieux « étrangers » (n°s 66, 74, 84, 107, 119, 120, 126, 137, 157, 174). Ils remplacent les vicaires du district élus curés, accomplissant ainsi eux-mêmes une certaine promotion. Le cas

le plus typique en la matière est celui de François Pouge (n° 157) : il arrive dans le district le 5 mai 1791 avec sa pension de religieux (Cordelier d'Excideuil) de 800 livres, le 24 juin le voici vicaire à Bussière-Badil avec un traitement de 1.100 livres (700 comme vicaire et 400 pour la moitié de sa pension de religieux). Enfin, le 15 avril 1792 il est élu curé de Saint-Angel avec un traitement de 1.600 livres.

Il faut ajouter 5 prêtres (n° 35, 73, 122, 136, 154) qui, sans doute sans élection et peut-être sans aucun mandat, pas même de l'évêque intrus, vont exercer comme curés surtout à partir de 1793.

Il est difficile de dire comment s'est passé la prise de possession des nouveaux curés, faute de documents. L'affrontement direct entre l'ancien et le nouveau curé n'est signalé que dans deux cas, à Boulouneix (n° 12 et 117) et à Monsec (n° 49 et 150). Mais il semble bien que par municipalité interposée, plusieurs anciens curés n'aient pas facilité la tâche aux nouveaux. C'est le cas pour Saint-Félix (n° 7), Saint-Crépin (n° 96), Sainte-Croix (n° 103) et la Rochebeaucourt (n° 128). Le maire de cette dernière commune, parlant de son curé élu, écrit au Comité de surveillance de Nontron : « ...ce charlatan qui s'était déclaré le restaurateur du fanatisme à la Rochebeaucourt s'était retiré à Argentine; convoqué à la mairie, on lui a demandé par quelle mission il avait quitté la Roche pour Argentine. Il a répondu qu'il n'avait aucun compte à nous rendre et s'est retiré. Des gens d'Argentine sont venus le déménager, et lui, il célèbre, fait le catéchisme, ce qui est contraire aux vrais principes... »<sup>8</sup>. Il est vrai que nous sommes au 26 nivôse an II. De son côté, la municipalité de Sainte-Croix accusera le nouvel ordonné de Pontard (n° 103) de ne pas avoir prêté serment, mais il n'a été ordonné qu'en septembre 1793 ! Elle lui refuse un certificat de civisme et il faudra l'intervention du représentant Chauvier pour l'obtenir. De guerre lasse, semble-t-il, Guérin partira pour la Charente<sup>9</sup>. Par contre Bagouet (n° 12), curé de Boulouneix, le 12 juin 1791, n'a pas encore pu prendre possession le 1<sup>er</sup> juillet « à cause des obstacles qu'y met le ci-devant curé » (n° 117). L'opposition la plus connue se passe à Monsec. Là Périgaud (n° 150), élu le 6 juin 1791, doit remplacer le réfractaire Dementeil (n° 49). En novembre 1791 la municipalité accuse le nouveau

8. Arch. dép. Dordogne, 12 L 86 (sous-dossier Lavau).

9. Arch. dép. Dordogne, 7 L 32 (21 pluviôse, 21 messidor et 15 thermidor II), 12 L 81 (8, 21 messidor et 4 au 13 thermidor II), 7 L 5 (n° 374), 24 L 12 (f° 133), 7 L 6 (n° 80), 7 L 11 (n° 740), 7 L 13 (n° 40 et 540).

curé d'avoir coupé des arbres au presbytère. De son côté Périgaud accuse Demonteil de lui faire concurrence. La réponse du district à cette dernière accusation est intéressante. « Tout prêtre non conformiste a la liberté de dire la messe tant dans les églises paroissiales ou oratoires et que personne ne peut ni on doit l'en empêcher; donc Monteil peut dire la messe dans l'église de Monsec et M. Périgaud ne doit lui faire éprouver aucun obstacle, en observant cependant que les dimanches et fêtes Monteil doit prendre une heure convenable qui ne contrarie point celle du service public et qu'il ne doit point faire sonner pour amener des gens à sa messe ». Puis un petit groupe de personnes dont les deux anciens curés, Grand le retraité et Demonteil, le réfractaire, signent un procès-verbal contre Périgaud à propos d'un mai cassé et en partie enlevé<sup>10</sup>.

Il semble bien que ces curés élus n'aient pas réussi à faire l'unanimité de leurs paroissiens, aussi au Concordat aucun d'eux ne reprendra la cure pour laquelle il avait été élu quelques années plus tôt.

— *Abdications.*

Le décret du 13 novembre 1793, en supprimant le budget des cultes, réservait cependant une pension à tous les prêtres qui abdiqueraient leurs fonctions, pension qui devait être augmentée pour ceux qui en plus se marieraient.

En novembre 1793, voici d'abord le nombre de prêtres en ministère paroissial et leur attitude. Pour les 57 curés alors présents, on relève :

— abdications explicites, datées :	41
— mentionnés comme « ex-curés abdicataires » :	10
— ne semblent pas avoir abdicqué :	6

De ces 6 derniers, 2 sont sûrs, étant considéré qu'ils sont en nivôse II comme déjà plus ou moins réfractaires, et 4 autres ont, semble-t-il, déjà quitté le district à cette époque sans qu'on ait trouvé trace de leur abdication.

Pour les 9 vicaires en exercice :

— abdications explicites :	8
— payé comme « ex-vicaire abdicataire » :	1

Quant aux religieux ou apparentés (comme les chanoines), ils n'avaient pas à abdiquer de fonctions paroissiales. On relève

10. Arch. dép. Dordogne, 7 L 19 (n<sup>os</sup> 205 et 245).

cependant 4 abdications explicites et l'abjuration d'un séculier (n° 70).

Ainsi tout le clergé paroissial constitutionnel a abdicé et, pour un temps du moins, a continué à toucher une pension de l'ordre de 800 livres par an. Sur cette soixantaine environ d'abdications relevées, 47 sont précisément datées; en voici leur échelonnement au cours de l'an II : — vendémiaire, 2; — frimaire, 6; — nivôse, 8; — pluviôse, 22; — ventôse, 5; — germinal, 3; — thermidor, 1.

Pour exprimer leur abdicacion les prêtres utilisent toute une série de termes, d'expressions plus ou moins stéréotypés : « se démettre de ses fonctions curiales », « faire abdicacion de sa qualité de prêtre », « abdiquer purement et simplement », « renoncer à toutes fonctions curiales », « renoncer à son titre de curé », « démission de son bénéfice », « démission pure et simple », etc...

Bon nombre de ces formulaires sont étoffés par l'exposé des motifs de l'abdicacion. Il s'agit pour certains de « ne conserver que le glorieux nom de citoyen français » ou « de vivre en bon et sincère républicain ». Pour d'autres c'est « pour devenir de simples apôtres de la liberté et de l'égalité », ou bien parce que « la liberté est l'idôle de leur cœur », à moins qu'ils ne désirent ainsi « se rendre utile à la patrie ». Plus terre à terre, quelques-uns évoquent simplement l'âge ou les infirmités (n° 23, 176, 177).

Voici, à titre d'exemple, la déclaration que fait Bardonneau (n° 13) le 7 ventôse II devant sa municipalité de Savignac : « le citoyen Bardonneau, ci-devant ministre du culte, nous a dit que connaissant que l'esprit populaire n'était point en accord avec les fonctions ecclésiastiques, demandait une cessation d'opérations curiales, nous a dit avec franchise et naïveté qu'animé du plus pur civisme et d'un brûlant amour de la patrie, il faisait une démission pure et simple de son bénéfice, qu'il n'exercerait plus désormais aucune fonction ecclésiastique »<sup>11</sup>.

A la lecture de cette abdicacion comme de bien d'autres, on a l'impression que celle-ci apparaît à son auteur comme le renoncement plus à son « bénéfice » et à ses fonctions qu'à son caractère sacerdotal. Cependant la remise des lettres de prêtrise qui accompagnait normalement l'abdicacion semble indiquer qu'on renonçait à son sacerdoce. C'est peut-être pour

11. Arch. dép. Dordogne, 7 L 88 (7 ventôse II) et 7 L 89 (n° 44).

échapper à cette ultime renonciation qu'un certain nombre font des difficultés pour remettre ces lettres qu'ils disent ne plus posséder ou avoir perdues.

— *Prêtres mariés.*

Nous avons compté 8 prêtres mariés sur notre district :

— 5 de l'ancien clergé de 1789 : 2 curés (n<sup>os</sup> 78 et 173) et 3 vicaires (n<sup>os</sup> 96, 110, 128). Il est à remarquer que sur ces 5 prêtres, 3 ont eu des difficultés avec leur municipalité ou le Comité révolutionnaire de Nontron; leur mariage a-t-il été un moyen pour eux d'échapper à toute tracasserie ?

— et 3 « étrangers » au district : 2 curés élus (n<sup>os</sup> 81 et 179) et un ex-chanoine n'ayant pas pris de ministère (n<sup>o</sup> 102).

Il est fort possible que parmi les « disparus », certains se soient également mariés mais il n'a pas été possible d'en faire la preuve.

Quelques prêtres, enfin, semblent bien cesser tout ministère, menant une « vie laïque » sans pour autant se marier. C'est le cas pour les deux François Lapouraille de Nontron (n<sup>os</sup> 119 et 121), dont l'acte de sépulture de l'un d'eux va poser quelque problème au curé qui l'inscrira sur le registre paroissial : « Le 17 avril 1845, à midi dans l'église de Nontron ont été célébrées les obsèques religieuses de M. François Lapouraille, ex prêtre célibataire... ». Puis on a fortement rayé « ex » et « célibataire ». Même situation pour Bourdeaux (n<sup>o</sup> 28); en 1809 l'évêque de Limoges porte sur lui cette appréciation : « J.-B. Bourdeaux, ancien curé de St-Barthélémy, est secrétaire de mairie à Biennat — vit en laïc, ne fait d'autre acte religieux que d'assister à la messe basse le dimanche. Pourrait encore exercer car il se porte bien »<sup>12</sup>.

— *Autres serments.*

A partir de la Constitution civile du clergé, l'Etat ne cessa de contrôler les ministres du culte et de leur imposer divers serments.

D'abord le décret du 15 août 1792 demande aux ecclésiastiques le serment de « maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste ». Ce serment devait être fait devant les municipalités. Aux alentours du 10 octobre 1792 les prêtres de Nontron et de Milhae prêtent effectivement

12. Arch. Loc. Limoges, 2 D 10 A (1809).

ce serment de « liberté-égalité ». Le 28 prairial II, le Comité révolutionnaire de Nontron avait demandé à toutes les municipalités du district de faire connaître la présence de prêtres sur leur territoire et s'ils avaient prêté le serment. Sur 29 réponses, 27 communes mentionnent que là où il y a des prêtres, tous ont prêté le serment exigé. Seules Sainte-Croix et Monsec eurent deux prêtres réfractaires à ce serment : Julien Guérin (n° 103) à Sainte-Croix, mais « il n'était même pas prêtre à l'époque de la loi » (14-8-1792), il est donc excusé, et Salvage (n° 168) à Monsec, « ci-devant religieux et ancien curé de Saint-Crépin, mais cet individu est presque aveugle et podagre ».

On trouve même certains réfractaires à la Constitution civile qui prêtent ce serment. Voudraient-ils ainsi essayer d'échapper aux lois de proscription qui allaient entrer en application avec la suppression du veto royal ? Tel semble bien le cas de Dereix (n° 54), comparaisant devant le Tribunal criminel révolutionnaire de la Dordogne.

Pour ce serment « liberté-égalité », nous avons relevé 21 prêtres qui avaient déjà prêté le serment à la Constitution civile et pour lesquels nous n'avons pu trouver la date exacte de ce deuxième serment. Cependant, étant en fonction jusqu'à la fin 1793, ils l'ont évidemment prêté. Par contre nous avons la date exacte du serment pour 64 autres prêtres, 3 sont des réfractaires (n°s 41, 54, 146) et 61 des constitutionnels. Voici les mois où ils ont prêté ce serment : en 1792 — septembre : 10; — octobre : 52; — novembre : 1. — En 1793 — juin : 1.

Après la chute de Robespierre le culte est de nouveau autorisé, sous réserve que les ministres « se soumettent aux lois de la République » (30 mai 1795) et reconnaissent que « l'universalité des citoyens français est le souverain » (30 septembre 1795).

Certaines municipalités de canton, comme Mareuil ou Nontron, ont laissé des archives permettant de se rendre compte partiellement de l'attitude du clergé vis-à-vis de ce nouveau serment. Du 13 floréal au 21 thermidor an V, 5 prêtres de Mareuil prêtent ce serment « du peuple souverain ». Quant à Nontron, 4 prêtres seulement font déclaration de « l'enceinte choisie pour y exercer le culte » et prêtent serment. Manifestement la libéralisation du régime amène une certaine négligence à l'égard de ce serment, ou du moins de sa notification sur les registres municipaux.

Il n'en sera pas de même après la réaction jacobine de fructidor an V qui imposa le serment de « haine à la royauté ».

Ce serment était demandé à tous les ecclésiastiques, ceux qui voulaient exercer le culte, mais aussi ceux qui voulaient changer de domicile ou toucher leur pension.

Pour 37 prêtres ayant prêté ce serment nous n'avons pu en préciser la date. Par contre 23 autres se répartissent ainsi :

An V — jours complémentaires : 3.

An VI — vendémiaire : 4; — germinal : 1; — prairial : 1.

An VII — brumaire : 8; — frimaire : 1; — nivôse : 2; — pluviôse : 1 — ventôse : 1; — prairial : 1.

Enfin les derniers serments et la promesse « d'être fidèle à la République » demandés à la fin du Directoire et au début du Consulat furent sans doute prêtés avec facilité, même si nous n'avons pu en trouver beaucoup de traces. Ils préparaient ainsi cette adhésion au Concordat, quasi-unanime, des prêtres jurés et réfractaires.

*-- Quelques fonctions des curés constitutionnels.*

Leur première fonction est évidemment d'exercer le culte dans leur paroisse, et certains semblent le faire avec beaucoup de persévérance malgré les difficultés grandissantes. C'est ainsi qu'une douzaine de curés de 1789, après avoir prêté les serments, restent dans leur propre paroisse pratiquement pendant toute la période révolutionnaire (n° 5, 13, 18, 50, 77, 92, 135, 156, 176, 177, 178). Une vingtaine d'autres exercent également le culte pendant cette même période, mais par intermittence et dans différentes paroisses.

Après le décret du 20 septembre 1792 sur la laïcisation de l'état civil, les curés doivent remettre leurs registres paroissiaux à leur municipalité qui désormais devra assurer l'état civil. Cette remise se fait avec plus ou moins de facilité selon les cas. A Nontron c'est le 27 octobre que Turcat (n° 177) les remet apparemment sans difficulté, mais non sans notifier « comme se regardant légalement et valablement déchargé de tous les registres mentionnés au procès-verbal »; car, ajoute-t-il, « il n'a égaré aucun registre depuis 41 ans qu'il les tient »<sup>13</sup>. A Milhac, le 17 novembre, Modenal (n° 141) ne semble pas les laisser avec plaisir, pas plus que Gerbaud (n° 96) qui injurie les municipaux de Saint-Crépin venus les lui récla-

13. Arch. comm. Nontron, reg. délib. n° 1, p. 138.

mer. Quelques curés vont même continuer pendant un temps à tenir des registres paroissiaux parallèlement à ceux de la municipalité, comme à Saint-Saud, ce qui est interdit et va attirer des ennuis à Lasageas, de Champagnac-de-Belair (n° 122).

Dans une quinzaine de communes le curé va devenir « officier public », c'est-à-dire greffier de l'état civil. Certains sont même parvenus aux fonctions d'adjoint, voire de maire. Six prêtres assureront cette dernière fonction (n°s 13, 63, 78, 126, 156, 173).

Enfin, une dizaine de prêtres sont mentionnés également comme instituteurs. L'un d'eux, Peyraud (n° 154), a même fondé un « petit collège » à Bussière-Badil. Un autre, François Lapouraille (n° 121) sera envoyé à l'École normale de Paris par le Directoire de Nontron.

Autant de fonctions qui, en assurant sans doute les moyens d'existence aux prêtres, leur permettaient d'avoir une insertion sociale dans un monde où il leur était de plus en plus difficile de vivre.

### C) PERSECUTIONS.

Ce sont plus de 70 prêtres de notre district qui ont été touchés à un moment ou à un autre, et plus ou moins gravement, par la persécution révolutionnaire anti-religieuse. Celle-ci est apparue progressivement et a pris au cours des mois différentes formes. Signalons pour commencer deux affaires d'enlèvement de bancs dans les églises en 1791, l'une en février à Saint-Barthélémy, l'autre en mai à Varaignes. N'étant pas directement dirigées contre le clergé, elles dénotent cependant un certain comportement. A Saint-Barthélémy on casse les bancs « en jurant et en blasphémant le saint nom de Dieu en face de l'autel ». A Varaignes on termine l'opération « en tendant le drap mortuaire sur des balaies au milieu de l'église et en faisant une danse ronde autour » (n°s 28 et 67).

Dénonciations et poursuites apparaissent très tôt. En 1790 deux prêtres, Bagouet (n° 12) et Bourdeau (n° 28), sont accusés de s'être opposés aux nouvelles autorités. En janvier 1791 trois prêtres sont accusés d'avoir prêché contre la Constitution civile du clergé (n°s 144, 93 et 84). En octobre 1791 le curé de Champniers (n° 40) est accusé de propos séditieux et, pour Pâques 1792, d'avoir fait appel à un réfractaire qui exerça illégalement le culte dans sa paroisse.

Mais c'est surtout à partir de l'an II que les dénonciations se multiplient auprès du Comité révolutionnaire de Nontron. Celui-ci s'efforce même de les provoquer. Il essaie de faire la preuve de « l'incivisme » ou du « fanatisme » des prêtres, les fait mettre en prison à Nontron ou à Périgueux. Dix-sept prêtres du district ont eu affaire ainsi à ce comité. Sauf un, tous avaient cependant prêté serment et à une exception près, tous sont des curés constitutionnels du district. Sur ces 17, quatre surtout (n<sup>os</sup> 8, 40, 20 et 132) vont faire l'objet de poursuites particulièrement insistantes.

— *Taxes révolutionnaires.* Elles sont imposées dans le courant de l'an II à une dizaine de prêtres, non pas tant à cause de leur sacerdoce ni de leur réticence au serment, puisque 9 sur 10 sont des jureurs, mais à cause de leur ascendance plus ou moins « aristocratique ». Cette taxe en effet est « imposée aux riches égoïstes ou aux personnes suspectes ». Elle s'échelonne de 300 à 6.000 livres (n<sup>os</sup> 4, 6, 15, 77, 78, 82, 87, 102, 141, 178).

— *Les exilés.*

Appelés abusivement « déportés » dans la plupart des documents, ces prêtres, essentiellement des réfractaires, ont choisi l'émigration après les décrets du 26 août 1792 qui obligeaient les réfractaires à s'exiler dans les 15 jours sous peine de déportation (au sens strict). Après la chute de Robespierre (26 juillet 1794) certains vont revenir d'exil pour de nouveau y retourner à la reprise de la persécution (lois du 5 septembre 1797). Trente-sept prêtres du district sont mentionnés comme exilés. La plupart sont partis dans le dernier trimestre 1792. A part deux (un en Italie — n<sup>o</sup> 133, l'autre en Suisse — n<sup>o</sup> 64), tous ces prêtres semblent s'être exilés en Espagne.

Mais on trouve parmi eux toutes les situations : il y a ceux qui sont partis en 1792, rentrés en 1794 et repartis en 1797, puis ceux qui étant rentrés, ne reprennent pas le chemin de l'exil et font valoir des infirmités pour rester dans leur famille ou du moins en maison de réclusion, d'autres même se cachent et parmi ces derniers certains seront arrêtés et envoyés en déportation.

— *Les reclus.*

Ce sont essentiellement des réfractaires qui, à cause de leur âge ou de leur santé, ont pu choisir la réclusion plutôt que l'exil. Sur les 28 prêtres du district trouvés à un moment ou

à un autre en réclusion, quatre cependant sont des jureurs : ils sont mis en prison pour « incivisme et fanatisme » (nos 20, 40, 70, 132).

Cette réclusion s'effectue pour la plupart fin 1792 et courant 1793. Un petit nombre, 5 exactement, sont seulement emprisonnés à Nontron, et également 5 autres à Limoges où ils avaient rejoint leur famille. Dix sont explicitement mentionnés « en réclusion à Périgueux » mais tel semble bien être le cas de tous les autres.

Nous avons aussi trouvé la mise en liberté de quelques-uns en l'an III, soit par arrêtés du Comité de Sûreté générale de la Convention, soit par décisions de représentants en mission comme Bordas à Bordeaux ou Chauvier à Périgueux. Certaines libérations se font à cause du grand âge et de l'état de santé prouvé par certificat médical. Sept prêtres ont ainsi bénéficié de ces mesures de clémence. Ils sont alors rendus à leur famille sous surveillance de la municipalité de leur domicile, et « à condition qu'ils ne fassent aucun rassemblement sous prétexte de l'exercice du culte ».

#### — *Les cachés.*

On a relevé les noms de 13 prêtres signalés comme s'étant « cachés à la surveillance des autorités et dont on ne sait de quoi ils sont devenus ». Deux sont recherchés dès 1792 et 1793, mais tous les autres après fructidor V. L'un, Bourrut (n° 30), est recherché en Charente, l'autre, Chamblor (n° 37) au Dorat. Petit (n° 153), lui, revenant d'exil, apprend en chemin le renouveau de la persécution, et n'ayant plus les moyens et le courage de repartir, s'arrête et se cache en Gironde. Simard (n° 169) et Dudognon (n° 68) vont essayer de se cacher à Bordeaux; découverts, ils sont condamnés à mort.

#### — *Les déportés.*

Pris au sens strict, ce sont les prêtres qui après avoir été arrêtés, sont condamnés selon les décrets d'avril 1793 à la déportation, en principe en Guyane, mais en fait sur les pontons, les îles ou dans les prisons de la côte atlantique.

Nous n'avons relevé que 6 déportés. Deux semblent n'avoir été que reclus à Rochefort (nos 51 et 65). Des 4 autres, 3 sont embarqués sur « Les Deux-Associés » (nos 84, 117, 146) et un peut-être (?) (n° 54) sur « Le Washington ». Trois reviendront de cette déportation, les trois autres y mourront.

— *Les morts.*

Quatre prêtres ont été condamnés à mort par des tribunaux révolutionnaires, deux par la Commission militaire de Bordeaux (n<sup>os</sup> 68, 169), deux par le tribunal de Paris (n<sup>os</sup> 70, 132). Les deux premiers étaient des réfractaires, les deux autres au contraire semblent bien avoir prêté serment, ils ont même abdicqué. Mais l'un, Duhaumont, sera condamné « comme noble prévenu de correspondance avec l'ennemi », et l'autre, Lolière, « pour propos anti-révolutionnaires ».

Avec les trois morts en déportation, un qui est mort en réclusion à Limoges (n<sup>o</sup> 67) et deux en exil (n<sup>os</sup> 9, 76), c'est donc un total de dix prêtres qui sont morts des suites de la persécution.

— *Séquestres, inventaires et ventes de biens.*

Signalons brièvement pour terminer les conséquences de la persécution sur les biens personnels du clergé. Les scellés ont été posés chez tous les prêtres du canton de Javerlhac. Cette mesure apparaît systématique pour ce canton et nous n'avons rien trouvé de semblable pour le reste du district. La levée de ces scellés a été faite le 14 floréal II. Elle ne signale que « des papiers d'affaires ou insignifiants ». Cependant, « 120 volumes traitant de matière superstitieuse et fanatique » sont mentionnés dans la bibliothèque du curé d'Hautefaye (n<sup>o</sup> 82); mais celui-ci « se dit prêt à les brûler ». A Varaignes et Javerlhac les curés sont absents (n<sup>os</sup> 78 et 110) lors de l'opération, mais leurs épouses « sont prêtes à représenter les objets scellés ».

Des inventaires et estimations sont également établis pour les biens de 14 prêtres « déportés ». Ces inventaires se font dans le courant de l'an II. De fin 1793 à l'an III, quatre prêtres (n<sup>os</sup> 16, 34, 70, 160) émigrés ou condamnés ont leurs biens vendus comme biens nationaux. La vente la plus importante est celle des biens de Duhaumont. Ces derniers sont répartis en 20 lots dont le total s'élèvera à la somme de 28.295 livres.

#### D) LE CONCORDAT.

Avec la réorganisation du culte, que sont devenus les 180 prêtres du district ? Le tableau suivant, en rappelant leur « origine », veut indiquer quelle est alors leur situation. Les morts comprennent les 10 prêtres déçédés des suites de la persécution. Les « retirés » désignent des prêtres qui, résidant dans le district, ne semblent pas avoir repris du ministère

même si certains ont pu aider épisodiquement le clergé local. Les « disparus » sont les prêtres que nous n'avons pas retrouvés dans le district au moment du Concordat et dont nous ne pouvons préciser s'ils étaient alors décédés ou partis ailleurs ou s'ils avaient abandonné le ministère.

	District 1789		Etrangers au district		TOTAUX
	curés plus vicaires	religieux	séculiers	réguliers	
— n'ont jamais été dans le district .....	—	4	2	—	6
— morts .....	26	4	6	7	43
— ont quitté le district .....	22	5	15	7	49
— mariés .....	5	—	2	1	8
— « retirés » .....	3	1	1	5	10
— nommés curés ou vicaires dans le district :					43
* dans leur ancienne paroisse .....	19	—	—	—	19
* dans une autre paroisse .....	7	2	9	6	24
— « disparus » .....	7	6	2	6	21
	89	22	37	32	180

Ainsi sur les 43 curés ou vicaires, 28 ont toujours été dans le district depuis 1789 et 15 sont venus à l'occasion de la Révolution. A eux tous, ils vont assurer le service de pratiquement toutes les paroisses nontronnaises, vu la suppression de certaines succursales au moment du Concordat. Il n'y aura donc pas alors d'autres nominations de prêtres venant d'ailleurs.

En particulier 18 curés de 1789 reprennent leur paroisse. Quant aux vicaires, deux seulement (n<sup>os</sup> 155 et 162) reprennent le même poste qu'ils avaient en 1789 et un prêtre (Jean Lapeyronnie), le seul venu d'un autre district, va occuper un troisième et dernier poste de vicaire.

Sur ces 43 prêtres, 26 ont prêté le serment à la Constitution civile et 17 sont des réfractaires ou des rétractés. Tous vont adhérer au Concordat de 1802.

Les nominations du Concordat vont donner lieu à de nombreuses appréciations sur ces prêtres, tant de la part de l'auto-

rité civile que religieuse. Elles sont exprimées en fonction de la valeur intellectuelle (« instruit », « sage » « a du talent ») et surtout morale (pureté des mœurs, moralité, attitude envers l'argent). Parfois le caractère est mentionné sous un aspect particulier; il s'agit de souligner qu'il est « doux, paisible, conciliant, ami de la tranquillité ou de la concorde ». Evidemment le point de vue politique n'est pas oublié : « soumis aux lois, attaché à la République ». Enfin, on indique les rapports avec les paroissiens : « les habitants désirent le conserver, à leur estime, aucune plainte contre lui ». Manifestement ces appréciations établies en particulier par le sous-préfet de Nontron, ont quelque chose de stéréotypé, et elles sont en général presque toutes favorables. Il semble bien qu'on ait voulu faciliter les choses au maximum.

Il reste cependant quelques cas particuliers. Ainsi de rares paroisses se retrouvent avec deux curés, et l'un d'eux (n° 46) va refuser de céder la place à celui désigné par l'autorité. Un autre, Douix (non mentionné dans la nomenclature) sera, lui, refusé par les habitants de Milhac où il s'efforce de rester. On trouve aussi quelques oppositions de laïcs contre leur nouveau pasteur, ainsi Ducourtieux (n° 66) va avoir des problèmes à Champniers. Sur deux ou trois prêtres des jugements sévères sont portés (n°s 47, 126). Et des prêtres vont aussi se plaindre de la situation misérable qui leur est faite (n°s 23, 97). C'est ainsi que Blancheton, qui avait exercé le culte à Nontron pendant la Révolution, se retrouve sans poste au moment du Concordat. Aussi « comme ministre du culte à Nontron » il adresse le 24 juin 1802 ces lignes, sans doute au sous-préfet : « ...il y a longtemps qu'on sollicite et fait agir pour la cure et le bénéfice de Nontron. J'aurais cru qu'on n'aurait pas déplacé les ministres actuels du culte et qu'on aurait laissé emporter dans l'autre monde la croix à ceux qui l'ont porté 55 ans; et comme on m'assure qu'il n'en sera pas ainsi, j'ai besoin sinon d'un ange qui me jette dans la piscine, au moins qu'on me donne de quoi pouvoir subsister le reste de mes jours qui ne sont pas bien loin, ayant 80 ans accomplis le 29 du présent mois. Faites-moi l'amitié de mettre le préfet dans mes intérêts... »<sup>14</sup>.

#### CONCLUSION.

A la fin de cette étude, nous pouvons remarquer un partage à peu près égal entre conformistes et non-conformistes.

14. Arch. dép. Dordogne, 2 Z 366. Nontron (24-6-1802).

Ce partage pouvait laisser prévoir dans ce clergé une opposition engendrant les pires lâchetés comme les plus purs héroïsmes. En fait, il ne semble pas que les choses se soient passées ainsi. Peu de prêtres, dans leurs soumissions successives à la Révolution, sont allés jusqu'au bout, jusqu'au mariage. Peu de prêtres aussi ont été de purs martyrs de leur foi.

D'autre part, l'arrivée importante, tout au long de la Révolution, de nombreux séculiers et réguliers « étrangers » au district, a certainement modifié considérablement la physionomie de ce clergé. De même que la reconversion des religieux en clergé séculier a permis une certaine continuité dans le culte pendant cette dizaine d'années de bouleversements.

Enfin, il semble qu'il faille relever une relative tranquillité pour le clergé de notre district où les autorités locales, même le Comité révolutionnaire de Nontron, n'ont pas poussé à la persécution à outrance. Mais cela reste à voir de plus près.

De tout cela il est résulté fort peu d'oppositions entre les deux blocs, réfractaires et constitutionnels; et la reprise du culte au Concordat a pu s'effectuer sans trop de heurts. Tout ce clergé concordataire s'est en effet recruté exclusivement dans ce même clergé qui, par des chemins différents, avait, dans notre district, traversé la Révolution.

Robert BOUET.

(A suivre).



## NOTRE EXCURSION du 13 Septembre 1981

---

C'est quelques mois avant sa disparition que Jean Secret avait demandé à l'un d'entre nous (C. L.) d'organiser avec le Groupe de recherche, l'excursion annuelle de juin de notre Société. Les élections présidentielles nous ont obligés à reporter cette sortie au mois de septembre.

C'est ainsi que le 13 septembre, à 8 h. 30, nous nous retrouvons une trentaine de personnes à prendre le car, place Francheville, une vingtaine de participants ayant en plus choisi de suivre l'excursion avec leurs automobiles. A l'heure dite, la petite caravane s'ébranlait et remontait la vallée de l'Isle noyée dans le brouillard, en direction de la bastide de Chassaing. Un arrêt rapide à Nailhac nous permettait de récupérer les derniers excursionnistes. C'est sur le territoire de cette même commune que nous devons voir émerger de la brume l'imposante « butte tabulaire chapeauté de calcaire infraliasiques, vers laquelle devaient converger tous les efforts d'urbanisation » dans le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Les derniers mètres pour parvenir au sommet de la plate-forme baignée de soleil devaient être parcourus à pied par l'ensemble des participants, avec le sourire, malgré la forte déclivité du chemin. Et chacun fut récompensé de son effort en découvrant, en direction du Nord, « flottant » à la surface de la brume, le château d'Hautefort.

Avant d'évoquer le passé de la « bastide » désertée, Bernard Fournioux tint à exprimer sa reconnaissance profonde à M. Charles Higounet. Admirateur inconditionnel de son œuvre, *Paysages et villages neufs*, B. Fournioux a su tirer parti de l'érudition et de la haute bienveillance du savant médiéviste, sans lequel toute investigation sur Chassaing n'aurait pu aboutir. B. Fournioux rappela d'abord que le phénomène des bastides dans le Sud-Ouest de la France constitua avant tout la manifestation d'un mouvement colossal d'expansion de la vie rurale et de l'essor urbain de toute l'Europe médiévale, entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles. Outre ce grand trait commun, chaque fondation eut son caractère propre.



La bastide de Chassaing s'insérait dans le cadre de la « castellania » d'Ans et relevait de la vicomté de Limoges. Elle fut dotée d'une charte de franchises, constitua en son temps un centre paroissial sous le patronage de saint Georges et fut le siège d'une capitainerie et d'un chef-lieu de circonscription de poids et mesures. Sur la scène communautaire se profilait le consul Raynaud de la Rochette.

Avec la bastide de Bonneval, Chassaing est le dernier peuplement nouveau que l'on connaisse en Périgord. Par le choix de son implantation, il semble que l'on ait voulu lui conférer quelques capacités de résistance et lui donner un profil de « bastide frontalière » dans la géographie féodale et politique locale du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. Cet aspect stratégique ne saurait évidemment écarter les mobiles économiques et domaniaux qui lui furent étroitement associés, et il est probable que ces avantages ont été perçus par les fondateurs comme un moyen supplémentaire d'atteindre leur objectif prépondérant. Ces dernières fonctions ne contribuaient-elles pas, à leur manière, à faire de cette bastide placée dans une zone de délimitation d'influences, un nouvel instrument de pénétration et de consolidation du pouvoir vicomtal ?

Malgré l'exiguïté de la butte, nous ne pûmes observer de plus près qu'une partie de celle-ci; il fallait déjà penser à reprendre la route. Auparavant cependant, Christian Chevillot avait évoqué en quelques mots ce qu'il est convenu d'appeler « le dépôt de Chassaing ». Ce dépôt de bronzes a été découvert en 1858, nous ignorons dans quelles conditions. Il est composé de huit haches à talon de types divers. Il y a notamment des haches à talon de type breton, mais aussi des haches à talon du type dit du Centre-Ouest. Ce dernier type est déjà connu en Périgord. Ainsi donc ce dépôt témoigne des influences diverses qui se rencontrent en Périgord vers la fin du Bronze moyen (XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. environ).

Avec un léger retard sur son horaire, la caravane quittait donc Chassaing comme à regret pour rejoindre la vallée de la Vézère et le village troglodytique du Petit-Marzac, plus connu sous le nom de la Madeleine, en passant par Saint-Rabier, la Bachellerie et Montignac. Ce fut l'occasion pour les guides d'évoquer pour les passagers du car, en utilisant le micro dont disposait le véhicule, le très important site gallo-romain des Olivoux, aux portes de Montignac, qui depuis plus d'un siècle est malheureusement méthodiquement détruit... malgré les nombreuses découvertes dont les archéologues ont eu écho au fil

des années. Il faut en effet savoir qu'aux Olivoux se trouvent les ruines d'une des plus grandes agglomérations gallo-romaines du Périgord...

Comment ne pas évoquer aussi au passage la Roque-Saint-Christophe et son imposante falaise, face aux très célèbres gisements du Moustier ? Ce site a été occupé durant le Paléolithique, le Néolithique, le Chalcolithique, le Bronze moyen, le Bronze final II a et II b, le Bronze final III a et III b, à la Tène III finale, au Gallo-romain tardif (Paléochrétien) et au Moyen Age. La plus forte densité d'habitat semble correspondre à cette dernière période. Des habitations existaient encore au début du XX<sup>e</sup> siècle. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, de nombreuses fouilles y ont été pratiquées, seules celles de D. Peyrony furent publiées en 1939. Récemment notre collègue J. Roussot-Larroque vient d'y réouvrir un chantier au pied de la falaise.

A la Madeleine nous attendait le guide, notre collègue, M. René Dechère, qui fort aimablement nous fit connaître les multiples aspects de cet habitat troglodytique médiéval. Nous évoquerons ici les premiers résultats des recherches d'archives menées ces dernières années par Jean Bouchereau sur le site qui nous intéresse.

Il y a lieu de constater, selon J. Bouchereau, que le nom de la Madeleine n'apparaît qu'à partir de 1768 sur la carte de Belleyme. L'appellation antérieure du site est révélée par une série de documents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La prise de possession par Arnaud-Louis de Lostanges, marquis de Sainte-Alvère, de la seigneurie et du château de Petit-Marzac le 4 octobre 1737, est l'un des rares documents évoquant à la fois une chapelle et des « souterrains » : « ...Mondit seigneur est aussi monté dans la chapelle dudit château et en dépendant, comme chapelle domestique dédiée à sainte Madeleine..., de plus mondit seigneur a aussi pris possession des caves et de tous les souterrains du château... ».

La véritable appellation des « caves et souterrains » est révélée par des actes de l'année 1681 concernant des personnes « demeurant sous le château du Petit Marzac » au lieu-dit « de la Laisse ». Ce même lieu est dénommé en 1674 « fort de la Laisse ». Voici donc le véritable nom du village troglodytique, peut-être moins célèbre, moins « commercial » que celui utilisé actuellement, qui a toutefois le mérite de remettre à sa juste place l'importance de la chapelle dédiée à sainte Madeleine.

Les diverses questions et remarques de bien des participants

firent que nous quittâmes ce remarquable site avec près d'une heure de retard, pour nous retrouver à la Chapelle-Aubareil autour de « la Table du Terroir », où nous attendait un excellent repas. Ce fut à notre vice-présidente, M<sup>me</sup> Alberte Sadouillet-Perrin, qu'échut l'honneur de faire l'habituelle allocution évoquant et commentant avec beaucoup d'esprit les sites visités durant la matinée.

En admirant au passage le magnifique ensemble de toitures de lauzes du bourg de Saint-Geniès, la petite caravane rejoignit Salignac par d'agréables petites routes serpentant parmi les sous-bois de chênes et de châtaigniers. C'est dans le parc du château, première étape salignacoise, que nous retrouvâmes notre président, le D<sup>r</sup> Delluc, qui n'avait pu participer aux visites de la matinée, étant retenu par ses obligations professionnelles. Et c'est Claude Lacombe, originaire du lieu, qui fit les honneurs de « son » château et de son village aux membres de notre Société.

La visite du château fut l'occasion de rappeler les différents possesseurs de cette demeure. C'est vers l'an 980 que naquit Geoffroi de Salignac, premier du nom et premier possesseur dont nous ayons la trace, non pas des bâtiments qui constituent le château tel que l'on peut le voir aujourd'hui, mais beaucoup plus probablement d'un donjon en bois ou en pierre érigé sur le piton rocheux séparé du plateau par un fossé naturel. Au XI<sup>e</sup> siècle, Salignac est la première des quatre grandes châtellenies du Périgord, ses seigneurs ont rang immédiatement après les quatre premiers barons de la province. Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, vers 1170, l'hommage du seigneur de Salignac passe au comte de Toulouse, ce dernier le cède au vicomte de Turenne, Raymond II. En 1460, la seigneurie de Salignac, possédée depuis Geoffroi de Salignac par douze générations de ses descendants mâles, devient baronnie et le seigneur, Antoine de Salignac, baron de Salignac.

En 1545, Jeanne de Salignac, la petite-fille d'Antoine, en épousant Armand de Gontaud-Biron, apportera en dot à ce dernier la baronnie. C'est avec elle que s'arrêtera la lignée directe des Salignac. La famille ne disparaîtra pas pour autant et se continuera par la branche des Salignac-Fénelon. Un peu plus d'un siècle plus tard, le 23 janvier 1653, la terre et seigneurie de Salignac avec ses appendances et dépendances est vendue pour la somme de 171.000 livres tournois, à messire Jean de Souillac de Montmège, et en septembre 1656 c'est la saisie du même château. Cette vente fut l'occasion d'un long procès,

qui ne semble s'être achevé qu'en 1684, entre les héritiers de Jean de Gontaud-Biron, ceux de son épouse Marguerite Hurault de Lhospital (petite-fille du chancelier Michel de Lhospital), et la famille de Montmège; chacun n'en retira que très peu de chose mais dépensa beaucoup.



Salignac. Tête sculptée découverte sur la terrasse du château.

Photo C. Lacomba.

Le 17 août 1720, la baronnie de Salignac est acquise par la maréchale de Noailles qui en fait donation à son fils aîné, le duc de Noailles, le 20 décembre 1720. En 1789, elle appartenait toujours au « citoyen Noille ». Malgré toutes nos recherches, il ne nous a pas été possible de découvrir si le château a été vendu

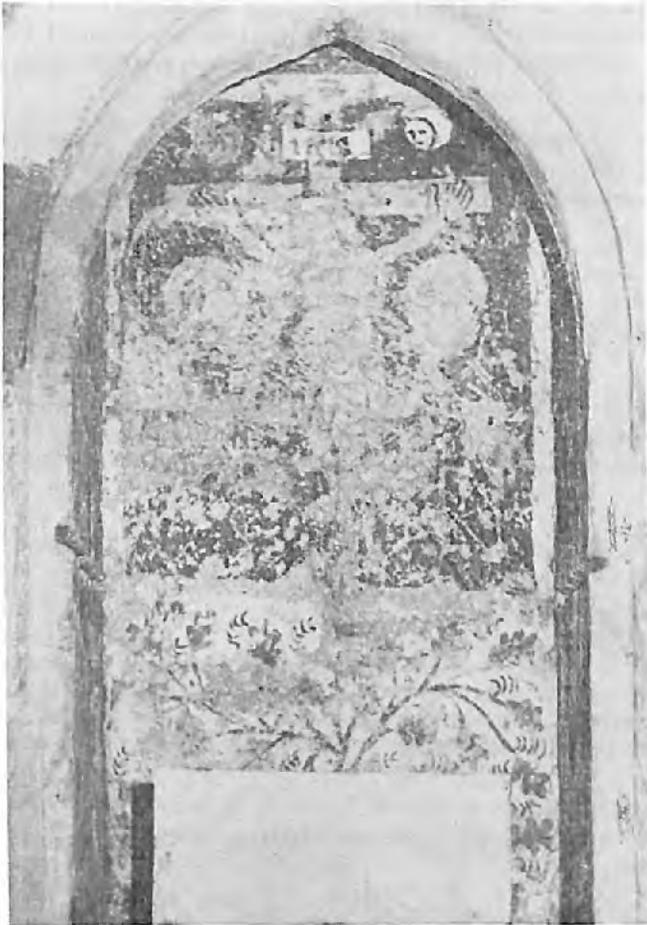
comme bien national; tout ce que nous pouvons dire, c'est que le terrain a été divisé en lots à l'occasion d'une « estimation des biens de Noailles, émigrés, situés dans le district de Sarlat, canton de Salagnac, du 23 pluviôse an III ».

Entre 1850 environ et 1912, le château aura une série de possesseurs, appartenant à cette classe sociale issue de la Révolution, la bourgeoisie; un avocat, un juge, un percepteur. C'est au dernier de ceux-ci que le vicomte Hélon de Salignac-Fénelon rachètera le château avec quelques-unes de ses anciennes dépendances. Encore aujourd'hui, la famille de Salignac-Fénelon est propriétaire du château.

C'est sur la terrasse, à côté de la chapelle castrale dont le chœur est établi au-dessus d'un simple porche — et non d'une seconde chapelle — où nous avons relevé la présence de graffiti, que fut découverte, il y a quelques années, la sculpture que nous présentons. L'identification et la datation d'une telle pièce sont problématiques. Son principal intérêt est cependant qu'elle est une des rares sculptures connues à ce jour dans le château.

Du château, les participants à l'excursion rejoignirent l'église à la sortie du bourg. Nous ne nous arrêterons pas à sa description architecturale, déjà faite en 1949 par notre regretté président, Jean Secret. Nous n'évoquerons que les principaux événements dont elle fut le théâtre. En 1613, elle verra l'érection « de nouveau » d'une confrérie du Très Saint Sacrement « à l'honneur et gloire de Dieu, exaltation de son église, salut et édification de ses fidèles et à la confusion de tous les hérétiques et notamment des huguenots ». Confrérie où l'on retrouvera, parmi les premiers associés laïques, Gauthier de Costes de La Calprenède, le futur romancier et auteur dramatique. Le 25 mars 1632 eut lieu une procession, la messe fut dite à l'église paroissiale, une partie des assistants demeurant en dehors, « craignant que parmi les personnes qui étaient dans icelle, il y eût de l'infection »... car Salagnac sortait juste d'une épidémie de peste qui fit près de 500 victimes parmi la population...

La Révolution amènera en 1793 la descente de deux des cloches pour être converties en canons pour l'armée. En 1794, ce sera la création d'un « atelier pour la fabrication du salpêtre ». En 1899, l'ancien clocher-mur sera remplacé — hélas — par l'actuel clocher-porche sans style ni beauté. Ce sont de récents travaux de restauration qui amèneront la découverte, à l'intérieur d'une petite niche, de la seule fresque, en majeure partie piquetée, existant dans l'église, une Crucifixion à dater peut-être du XIV<sup>e</sup> siècle.



Salignac. Fresque médiévale dans l'église, représentant une crucifixion (XIV<sup>e</sup> siècle ?).

Photo C. Lacombe.

Au sortir de l'église, le président Delluc remercia en quelques mots aimables les organisateurs de cette très agréable journée. Il était temps de reprendre la route vers Périgueux. Un petit circuit fait par le car, en partant, fut l'occasion pour ses passagers de mieux appréhender l'occupation du sol et le parcellaire en étoile du « barri » au pied du château, et de découvrir les meilleurs aspects de ce charmant petit bourg, un peu oublié à l'écart des grands axes touristiques.

Et c'est après un trajet sans histoire que nous étions de retour à Périgueux, à 20 heures, après une journée bien remplie et fort réussie.

Claude LACOMBE,  
avec la collaboration de Bernard FOURNIOUX,

Christian CHEVILLOT et

Jean BOUCHEREAU.

#### BIBLIOGRAPHIE.

- CHEVILLOT C. (1981). *La civilisation de la fin de l'Âge du Bronze en Périgord. Le Bronze final III. Du X<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère.* Périgueux, Mediapress, 1981.
- COFFYN A. (1969). L'Âge du Bronze au Musée du Périgord. *Gallia Préhistoire*, t. 12, 1, pp. 83-120.
- FOURNIOUX B. (1981). Encore une bastide désertée : Chassaing en Périgord. *Annales du Midi*, t. 93, n° 153 (1981), p. 313.
- LABAT Abbé E. (1891). *Notice sur la Confrérie du T.S. Sacrement établi dans l'église de Salignac, érigée de nouveau en 1613*, Paris.
- LACOMBE Cl. (1980). *Salignac, 1.000 ans d'histoire...* Dossier réalisé pour « L'Histoire de notre ville », dans le cadre de l'Année du Patrimoine, inédit.
- MARQUAY J. (1938). *Montignac sur Vézère, Montignac le Comte*. Montignac. Impr. de la Vézère.
- PEYRONY D. (1939). Fouilles de la Roque-Saint-Christophe. *B.S.H.A.P.*, t. 66, pp. 248-269 et 360-387.
- SECRET J. (1949). Eglises en Dordogne de l'ancien diocèse de Cahors. *B.S.H.A.P.*, t. 76, pp. 173-190.
- VILLATTE P. (1934). *Le canton de Salignac (Dordogne) pendant la Révolution, IV*, Brive.
- VILLATTE P. (1935). *Le canton de Salignac (Dordogne) de la fin du Moyen Âge à la Révolution (1453-1789), II*, Brive.
- VILLATTE P. (1936). *La société salignacoise à la veille de la Révolution (1748-1789), III*, Brive.
- VILLATTE P. (1940). *Le canton de Salignac des origines à la fin du Moyen Âge (1453) I*, Brive.

## VARIA

### Note biographique sur Henry Christy (1810-1865)

---

Henry Christy n'est guère connu qu'au titre de mécène ayant financé les premières fouilles préhistoriques en Dordogne, celles d'Edouard Lartet. Lors du centenaire de ces découvertes, en 1963, une plaque commémorant ces deux savants fut apposée sur la façade de la mairie des Eyzies par les soins de l'Office départemental du Tourisme. Pour ceux qui fréquentent les bibliothèques consacrées à la préhistoire, le « Lartet et Christy » est synonyme de « Reliquiae Aquitanicae », ouvrage très précieux et merveille d'édition.

Mais si Lartet est bien connu, la personnalité de Christy est plus difficile à cerner. C'est pourquoi nous croyons utile de présenter ici une notice biographique qui nous a été donnée par un de ses descendants, M. John Christie-Miller, à qui nous exprimons toute notre gratitude. Nous remercions aussi Mme D. Tiocca qui a bien voulu assurer la traduction de ce texte anglais inédit.

Jean GUICHARD.

Henry Christy est né en 1810, second fils d'une famille de sept fils et trois filles, de William Miller Christy et de sa femme, Ann Fall. Les Christy étaient des fabricants de chapeaux : ils avaient leur quartier général au 35, Gracechurchstreet, dans la Cité de Londres, où ils possédaient leur bureau, un magasin et un atelier. Ils avaient également une importante usine à Bermondseystreet dans le sud de Londres, une usine à Stockport, qu'ils avaient achetée en 1826, après une longue association avec les précédents propriétaires, et des usines plus petites à Frampton Cotterell dans le Gloucestershire, à Wray, près de Lancaster, et d'autres à Newcastle-under-Lyne.

La famille était originaire d'Aberdeen. Lorsqu'aux alentours de 1670, Alexandre Christy devint quaker, il partit pour l'Irlande et fonda une communauté quaker à Moyallon dans le comté de Down. Son fils John était propriétaire d'un pré de blanchissage pour blanchir le linge, et trois de ses petits-fils retournèrent en Ecosse pour enseigner l'art du blanchiment à la nouvelle industrie textile, introduite récemment par des émigrés du continent.

L'un d'eux, John Christy, s'établit à Ormiston dans le comté de Haddington et épousa Mary Miller, fille de William Miller, d'Edimbourg. Les Miller étaient une grande famille quaker, engagée dans un grand nombre d'activités commerciales à Edimbourg. William était maître jardinier héréditaire au Palais royal de Holyrood House. A ce poste, il monta une importante affaire de grainetier, en fournissant sans nul doute à l'aristocratie écossaise des graines des jardins royaux. D'autres branches de la famille étaient engagées dans la fabrication de linge, de chapeaux, de brasserie et de gravures.



Henry Christy. Daguerriotype du British Museum.

John Christy et sa femme eurent une famille de cinq fils et quatre filles. Le cinquième et dernier fils, nommé Miller Christy, fut placé en apprentissage en 1763, à l'âge de 15 ans et pour sept ans, chez son beau-frère et cousin, William Miller, chapelier et bourgeois d'Edimbourg. Son apprentissage fut interrompu au bout de cinq ans lorsqu'il partit pour Londres et travailla pour un patron dans le Strand. En 1773, il fonda sa propre chapellerie en association avec un quaker nommé Joseph Storrs, dans des locaux loués à la Compagnie des Poissonniers, près de la maison de réunion des Quakers de Gracechurch-street.

Au bout de quelques années, Storrs se retira de l'association et les trois fils aînés de Miller Christy y entrèrent à leur tour. Le second fils, William Miller Christy (1778-1858), fut chargé de la responsabilité du développement de l'usine de Stockport. Il fonda une banque pour remédier au manque de numéraire en circulation dans les nouvelles villes industrielles du Nord. Il imprima ses propres billets de banque pour les mettre en circulation dans la région de Stockport.

En 1826, le propriétaire de l'usine de Stockport, John Worsley, après avoir travaillé exclusivement pour les Christy pendant un certain nombre d'années, prit sa retraite et l'affaire fut reprise par les Christy eux-mêmes. Son expansion, au cours des années suivantes, fut due à la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché, à un approvisionnement abondant en eau, en charbon bon marché d'une usine voisine et en laine des troupeaux de Pennine, celle-ci ayant été surclassée par le coton comme principale matière première pour l'industrie textile du Lancashire.

Henry Christy, qui était né à Londres en 1810, fut envoyé à Stockport avec son jeune cousin Samuel Christy, également né en 1810, pour représenter la famille dans la gestion des intérêts familiaux à Stockport. Ils habitaient la vieille maison des Worsley dans Canal street, à côté de l'usine. Henry concentra toute son énergie et toute son activité au développement de la fabrication et à l'amélioration des techniques en introduisant de nouvelles machines. En 1842, son cousin Samuel épousa la fille d'un blanchisseur et banquier de Bolton. Il quitta la maison familiale proche de l'usine, et loua une grande maison de campagne, Poynton Hall, appartenant à Lord Vernon. Cet événement mit fin à l'étroite association des deux cousins, et Henry, qui resta célibataire, commença ses voyages à travers le monde, tant pour l'expansion des affaires de chapellerie que pour satisfaire sa propre curiosité concernant les cultures et métiers primitifs.

Vers la fin de 1840, il fit un voyage au Moyen Orient, collectionnant sur les bazars et les marchés des produits d'artisanat local. A Constantinople, il vit, dans le palais du sultan, des femmes tissant à la main des tissus éponge à surface bouclée. Il en obtint une pièce pour sa collection et en rentrant à Stockport, il la donna à Samuel Holt, directeur du tissage de peluche de soie, pour essayer de copier et d'adapter les boucles utilisées, au tissage de la peluche de soie destinée aux chapeaux haut de forme. La production eut un tel succès que des modèles furent présentés à la grande exposition de Londres en 1851. La reine Victoria en fut tellement impressionnée qu'elle en commanda six douzaines pour le Palais et autorisa l'appellation « serviettes royales turques ». La fabrication en est encore maintenue par W.M. Christy & sons Ltd. (appartenant maintenant à Courtauld).

Au printemps 1856, Henry Christy se trouvait à Cuba, où il rencontra E.D. Tyler, l'anthropologue d'Oxford. Ils firent ensemble un voyage à travers le Mexique, qui a été décrit dans le premier livre de Tyler, *Anahuac*, publié en 1861.

Ce voyage développa l'intérêt de Christy pour l'étude de l'ethnologie et de l'archéologie préhistorique et fut à l'origine de son immense collection d'outils de pierre préhistoriques.

En 1858, il devint membre de la Société géographique de Londres et commença ses recherches en France en compagnie d'Edouard Lartet, dans la Somme, et dans les grottes de la vallée de la Vézère. On suppose qu'il supporta financièrement les fouilles de Lartet dans les Pyrénées en 1860 et 1861, mais ce ne fut qu'en 1863 qu'il prit part lui-même au travail. Ceci augmenta considérablement l'échelle des opérations. Pendant les mois de juillet à novembre 1863, le plus gros du travail de reconnaissance fut effectué aux Eyzies. Les fouilles continuèrent en 1864, mais la plupart du temps en l'absence de Christy. En mai 1864, Christy fit visiter tous les sites à un groupe de géologues et d'archéologues distingués, dont sir John Evans et A.W. Franks, du British Museum. Ils descendirent la Vézère en bateau, visitant chaque grotte à tour de rôle.

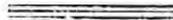
Henry Christy mourut à Lapalisse le 4 mai 1865 au cours d'une visite à Edouard Lartet, à la suite d'un refroidissement contracté en visitant des grottes en Belgique, le mois précédent. Par testament, il légua sa collection française en parts égales à la France et au British Museum et laissa une somme d'argent suffisante pour la mise au point et la publication des résultats de ses recherches et de celles de Lartet dans « Reliquiae Aquitanicae ». Cet ouvrage fut finalement publié en 1875, après avoir été complété par le professeur Rupert Jones. Lartet mourut en 1871.

Henry Christy légua sa collection particulière et les fonds pour la maintenir à quatre légataires. Jusqu'en 1888, elle fut conservée dans la maison de Londres qu'il avait louée, 103 Victoria street. Elle fut ensuite transférée au British Museum. Avec les fonds qu'il avait laissés à cet effet, les légataires de Christy augmentèrent cette collection, et en 1965, elle s'élevait à environ 30.000 pièces.

Pour commémorer le centenaire de sa mort, le 4 mai 1965, une petite exposition des pièces les plus représentatives de sa collection fut arrangée au Musée dans la galerie du roi Edouard VII. Le gros de la collection n'est jamais vu du public, étant donné le manque de place au Musée.

Une étrange coïncidence se produisit au début du siècle. Le neveu d'Henry Christy voyageait en France avec sa famille. Il tomba malade à Dieppe et on fit quérir un médecin. Celui qui se présenta pour le soigner s'avéra être le fils d'Edouard Lartet, l'ami et collaborateur de son oncle. Ils furent tous deux surpris de se rencontrer en de pareilles circonstances et le docteur refusa d'accepter des honoraires de son patient.

Les lettres que Henry Christy envoya du Mexique à sa mère en 1856 ont été récemment déposées au British Museum par un membre de la famille qui en avait hérité.



## L'Église de Cherveix et les "forces" d'Hautefort

---

Le décapage des murs de l'église paroissiale de Cherveix, il y a deux ans, a fait découvrir sous une épaisse couche de plâtre un fragment de la litre où, sur un fond noir, sont peintes les armes d'Hautefort : d'or à 3 forces de sable, timbrées d'une couronne de marquis. On remarque aussi, sculptées à la clef de voûte de la travée de l'autel, les 3 forces accompagnées cette fois d'un quadrupède. Cette peinture et cette sculpture amènent à se poser les questions suivantes : d'où viennent les forces des armes d'Hautefort ? Pourquoi sont-elles accompagnées à la clef de voûte d'un animal héraldique ?



Quelles conclusions peut-on tirer de leur présence dans l'église de Cherveix concernant cet édifice ?

Les renseignements trouvés dans la *Généalogie de la maison d'Hautefort*, de la marquise de Cumont, et l'amabilité du comte René de Cosnac qui a bien voulu consulter à ce sujet ses archives familiales, m'ont donné une réponse plausible à ces questions.

Les armes modernes d'Hautefort sont « d'or à 3 forces de sable ». Les forces, que les dictionnaires définissent comme de grands ciseaux pour tondre

les moutons, couper les draps ou les métaux, ne sont pas d'un usage courant en héraldique ; je ne crois pas qu'elles figurent dans les blasons d'aucune autre famille, celles qui se sont succédé à la seigneurie d'Hautefort avaient leurs propres armoiries. Ce sont :

Lastours et Laron : d'azur semé de fleurs de lys d'or à 3 tours d'argent posées 2 et 1 ;

Born : d'azur à la levrette d'argent ;

Faye : d'or à 2 fasces de gueules et au lambel d'azur à 5 pendants en chef ;

Gontaut : l'écu en bannière écartelé d'or et de gueules.

La *Généalogie de la maison d'Hautefort* indique les armes dont sont timbrés les sceaux des actes importants figurant dans le trésor d'Hautefort. On voit ainsi que les forces apparaissent avec Bertrand de Born, troisième du nom, chevalier, seigneur d'Hautefort, dans un acte de vente du 2 des ides du mois de juin 1248. « Le sceau de Bertrand, pendant encore à ce titre, est un écu chargé de 3 forces renversées 2 et 1 et au revers une levrette ».

Marguerite de Born, sœur de Bertrand, lui succéda et apporta la seigneurie



d'Hautefort à Aymar de Faye, chevalier, seigneur de Thenon. En 1256 le sceau de l'acte de donation du château d'Hautefort qu'elle fait à son fils Géraud de Faye porte « parti d'azur à la levrette d'argent et d'or à 3 forces de sable ».

Géraud de Faye avait pris les armes de sa mère comme seigneur d'Hautefort. On trouve son sceau à deux actes de 1290 et 1292, qui est un écu « parti des trois forces et d'une levrette ». En la même année 1292, il scella comme seigneur de Thenon un autre acte où on lui voit pour armes « 2 fasces et un lambel de 5 pendants en chef » avec cette légende : *S. Geraldī de Fagia*, ce qui montre que c'étaient les armes propres de sa maison.

Les enfants de Géraud de Faye, substitués aux noms et armes de leur

grand'mère Marguerite de Born, portèrent le nom de Born et les sceaux de leurs descendants sont tantôt une force seule, tantôt parti de 3 forces et d'une levrette, tantôt écartelé de même.

Bertrand de Born, cinquième du nom, mort en 1388, ne laissant pas d'héritier mâle, sa fille Mathe apporta la seigneurie d'Hautefort à Hélie de Gontaut. Leur fils Jean de Gontaut prit le nom d'Hautefort dans son contrat de mariage avec Mathe de Beynac le 26 septembre 1420 et le nom de Gontaut fut abandonné ; les Gontaut devenus Hautefort ne gardèrent comme armes que l'écu d'or à 3 forces de sable.

Ainsi c'est à partir de Bertrand III et de sa sœur Marguerite que les forces apparaissent à côté de la levrette des Born. Il est donc à penser que ces armes viennent d'une alliance des ascendants immédiats de Bertrand et Marguerite. Ce n'est pas de leur mère Marie de Born, femme et cousine germaine de leur père Itier de Born, mais ce peut être de leur grand'mère (dont la marquise de Cumont ne savait pas le nom), femme de Bertrand II de Born, qui eut trois fils dont Itier, père de Bertrand III, et Guillaume, auteur de la branche des Hautefort de Vaudre qui scella en 1330 un acte de trois forces et une levrette.

Or il est à remarquer qu'il existait près d'Hautefort une famille importante, les Forces seigneurs de Milhac, dans la paroisse de Mansac ; ils sont cités à huit reprises dans la généalogie et se sont alliés aux seigneurs d'Hautefort, notamment : en 1357, Mathe de Born épouse Guillaume de Forces et la même année Bertrand V de Born fait un acte d'échange de Badefols et d'Escoire avec Guillaume de Forces ; en 1360 le même Bertrand V substitue comme ses héritiers ses filles à défaut de mâle et ensuite Bertrand de Forces, son neveu, fils de sa sœur ; en 1330 Bertrand de Forces tient et occupe Hautefort en garantie du paiement de 2.000 francs d'or prêtés à Mathe de Born par Hélie de Gontaut.

La marquise de Cumont, qui indique les armes de la plupart des familles nommées dans la généalogie, n'a pas cité celles des Forces. A la page 68 elle en a prévu l'emplacement mais l'a laissé en blanc. Il paraît plausible de penser que ces Forces, seigneurs de Milhac, avaient les forces comme armes parlantes, que la femme inconnue de Bertrand II de Born était née Forces et que cette alliance avait mérité l'adjonction des forces à la levrette des Born, au temps où ceux-ci s'éteignaient dans les Faye. Ainsi les Lastours et Laron et les Born portaient leurs armes propres, les Faye dits Born les écartelèrent des forces, et les Gontaut dits Hautefort qui leur succédèrent ne gardèrent que les forces.

La présence des forces et de la levrette à la clef de voûte de l'église de Cherveix permet donc de situer sa construction au temps des Faye dits Born, c'est-à-dire entre le milieu du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècles, et les armes de la litre timbrées de la couronne de marquis amènent à penser que les marquis d'Hautefort, dont le titre date des lettres patentes de 1614, ont consacré à cet édifice des dons importants aux XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècles, qui pourraient être une contribution au beau rétable de cette époque, actuellement autel de la Sainte Vierge.

Amiral Georges de PRESLE.

## Des « Voyages » de Louis de Lagrange-Chancel au rétable de l'Assomption de Périgueux

---

Le hasard conduit parfois à des rencontres inattendues. C'est ainsi qu'en cherchant à retrouver la trace du « Voyage en Chine » de Louis de Lagrange Chancel, dit le chevalier de Lagrange, des précisions relatives au beau rétable de l'Assomption, orgueil de notre cathédrale, me sont tombées sous les yeux. Je les ai trouvées dans le **Journal des Savants** portant la date de juillet 1929. Cette année-là, dans une série d'articles, le sinologue Paul Pelliot étudiait l'origine des relations de la France avec la Chine à partir du premier voyage de l'Amphitrite sur les mers d'Extrême-Orient. Or, le chevalier Louis de Lagrange, jeune officier, s'était embarqué sur l'Amphitrite, navire marchand commandé par des officiers royaux et dont les passagers comprenaient des négociateurs, des artistes et des missionnaires.

Notons, avant d'aller plus loin, qu'on savait l'existence de la relation de ce voyage, faite par Louis de Lagrange pour être présentée au comte de Pontchartrain, ministre de la Marine, et que l'on n'ignorait pas davantage que le rapport s'accompagnait de plans et croquis. Mais, après des ventes successives, la trace en était perdue. Et voilà que Paul Pelliot raconte qu'à Paris en 1926, il eut la bonne fortune de trouver, ainsi que d'acquérir, un manuscrit relié dans un brocart chinois ancien, mutilé, mais qui contenait à peu près la moitié de la relation du premier voyage de l'Amphitrite. Quatre vues en couleur accompagnaient le récit et deux d'entre elles étaient signées « Le chev. de Lagrange » avec une date : 1699. Authentifié, par la suite, à l'aide de recoupements, ce manuscrit était bien l'œuvre de notre compatriote.

Revenons à notre rétable à partir de là. Nous commencerons par apprendre, selon Paul Pelliot, qu'il y avait à bord de l'Amphitrite un peintre Italien venu de Modène et un autre artiste, le frère Jésuite Charles de Belleville, appelé Wei Kia Lou par les Chinois. Venu en Chine comme sculpteur et architecte, il était, disent les catalogues, fort habile dans son art. Ce fut lui qui dessina et dirigea les travaux des deux résidences françaises de Canton et de Pékin.

Or, ce frère de Belleville n'est pas un inconnu pour notre Société. Dans le t. XLVIII de notre **Bulletin** (1), l'un de nos vice-présidents, Albert Dujarric-Descombes, a publié une longue et fort substantielle étude sur « l'autel de l'Assomption dans l'église de la Cité » (où le rétable, comme on sait, avait alors trouvé asile). Je résume la dizaine de pages de cette étude en disant qu'après avoir reconnu que le chevalier de Lagrange-Chancel « est le premier

---

1. P. 218-228.

qui ait parlé de l'église du collège où il avait fait ses études... », mais qu'il en avait mal examiné le rétable puisqu'il y voyait une représentation de la Cène avec les douze apôtres, alors qu'il s'agit de l'Assomption de la Vierge et que les apôtres ne sont que onze, Dujarric-Descombes rappelle qu'un secrétaire général de la Préfecture, Guillaume Delfau, commit la même erreur en 1803. Le rétable, d'abord transporté à Saint-Front lors de la démolition de l'église des Jésuites, passa dans l'église de la Cité en raison des « restaurations » entreprises par Abadie, Wlgrin de Taillefer, puis Félix de Verneilh le donnent — toujours d'après ce qu'écrit Dujarric — comme étant des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle et, selon la tradition, ils l'attribuent « à un seul Jésuite nommé Laville ».

Pour redonner à ce prétendu Laville son véritable patronyme de Belleville, Albert Dujarric-Descombes termine sa longue quête par les souvenirs d'un autre Périgourdin : Jean Faure-Lapouyade, qui a bien connu, en 1808, un vieil ouvrier utilisé, dit-il, par le Père de Belleville pour le dégrossissage du rétable que le Jésuite affina ensuite, seul et avec amour.

Voilà donc retrouvé l'artiste passager de l'Amphitrite, Frère et non Père, selon ce que confirme une notice de l'Ordre citée par Pelliot et qui donne les renseignements suivants : « Français, né en 1656, le frère de Belleville entra dans la Compagnie en 1679. Il vint en Chine le 4 novembre 1698 comme sculpteur et architecte. » D'un autre côté, dit encore Pelliot, le chevalier de Lagrange, Périgourdin lui-même et compagnon du Jésuite durant la longue traversée, nomme Belleville « frère excellent sculpteur qui a fait cette belle scène des douze apôtres du grand autel des Jésuites de Périgueux. » (A noter qu'ic le mot scène s'écrit avec un s, ce qui lui donne une toute autre signification qu'avec l'orthographe notée par Dujarric-Descombes).

Mais, termine Paul Pelliot pour qui l'anecdote relative à notre rétable, bien qu'elle ait fait l'objet d'une correspondance entre lui-même et Gérard Lavergne, n'est qu'une incidente dans son *Histoire des relations de la France avec la Chine*, une autre conséquence résulte de ces précisions. « M. Dujarric-Descombes ignorait, évidemment, tout de Belleville et ce nom ne lui a fourni aucun élément de datation. Pour nous qui savons que le Frère (et non le Père) de Belleville n'est né qu'en 1656 et n'est entré dans la Compagnie de Jésus qu'en 1679, nous concluons que l'autel et le rétable dont s'enorgueillit l'église de la Cité de Périgueux (2) n'est ni de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ni de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, mais de la fin de ce même siècle ; et d'ailleurs on comprend mieux ainsi qu'il ait pu y avoir encore une tradition directe d'aïeul à petit-fils chez le vieil ouvrier de 1808 ».

J'en aurai terminé de mes observations en disant que, pour le Chanoine Roux, qui fut un temps président de notre compagnie, il y avait doute sur l'auteur de notre rétable en raison d'un contrat datant du 5 septembre 1652 relatif au projet « d'un tabernacle en bois de noyer » dans la chapelle des Jésuites. Il en avait trouvé la minute dans les dossiers de M<sup>r</sup> Magot, notaire à Périgueux ; (3) le sculpteur responsable de l'exécution s'appelait alors Mathieu le Pilleux, venu de Rouen. Il est vrai que l'importance des décorations qui devaient accompagner ce tabernacle fait bien plutôt penser à un grand rétable. Mais la description fort soignée de ses personnages : saint Etienne habillé en lévite, saint Front donnant la bénédiction mitre en tête et croisée en main, saint Joseph, sainte Anne, saint Silain, etc., ne correspond absolument

2. Nous rappelons que Paul Pelliot écrivait cela en 1929.

3. *B.S.H.A.P.*, t. XLVIII, p. 143.

pas à ce qui fut réalisé. Si bien que nous devons être en présence d'un projet sans suite. Notons seulement que la date du contrat : 1652, démontre bien que rien n'était fait avant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Prudent à ce sujet, notre regretté président Jean Secret, dans l'étude par lui consacrée récemment aux « églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues », (4) s'il donne bien les dimensions du « rétable baroque attribué à un Jésuite (Laville ou Belleville) ou à un autre Jésuite, le Pilleux », en ajoutant qu'il est consacré à l'Assomption de la Vierge, ne parle pas de sa datation.

Il nous semble, avec ce que nous a appris Paul Pelliot, qui joint le témoignage du chevalier de Lagrange au *curriculum vitæ* de Charles de Belleville — et que le projet de « tabernacle » fait en 1652 seulement, puis abandonné, ne peut que confirmer que c'est bien au Frère de Belleville que revient le mérite de l'ouvrage que nous admirons, et qu'on doit en situer la réalisation dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

---

4. B.S.H.A.P., t. C, p. 23.

## L'auberge " Chez la Blonde " à Périgueux

---

---

On a souvent parlé de la modeste auberge « Chez la Blonde », fréquentée pendant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par la jeunesse intellectuelle de Périgueux qui venait y célébrer le culte de la bonne chère. Située au bas de la place Francheville, à l'angle de la rue de la Cité et du boulevard de Vésonne, cette hôtellerie était le lieu où se réunissaient, le soir venu, les jeunes gens à l'esprit cultivé et les personnages les plus importants de la ville « oubliant pour quelques heures les sérieux devoirs de leurs charges respectives, attirés là par le charme des doux loisirs et l'expansion d'une amitié fraternelle ».

Parmi les adhérents de ce petit cercle, les « Blondiers », comme ils s'appelaient, dont la plupart devaient occuper un jour les plus hautes situations, figuraient l'architecte de Périgueux Catoire, le professeur Sauveroché, Calvimont, futur préfet du département, Pierre Magne, bientôt grand argentier du pays, Romieu, préfet mystificateur et Eugène Veuillot, futur champion du catholicisme intégral.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on citait encore les hauts faits culinaires de cette célèbre aubergiste, mais son nom avait disparu : les uns parlaient de « la Blonde », d'autres de « Jean de la Blonde », ajoutant que la Blonde était en fait un homme ! Qu'en est-il donc exactement ?



Un article publié sur ce sujet en 1935 par Robert Benoît dans *Mon Périgord* m'a permis d'orienter avec succès mes recherches aux Archives départementales de la Dordogne. Il est donc possible aujourd'hui de retracer l'histoire de cet hôtel tenu de 1800 à 1850 par la famille Deschausses ou Dessauces, dont la mère, née Françoise Desmoulins, était la fameuse « Blonde ».

Née à la Cité le 30 avril 1755 de Pierre Desmoulins, tailleur d'habits, et d'Antoinette Desmoulins, Marie-Françoise Desmoulins s'est mariée, toujours à la Cité, le 4 juin 1776, avec Jacques Deschausses, natif de Chassignes (Haute-Loire). Ce dernier était venu d'Auvergne pour exercer en Périgord son métier de scieur de long.

La vie du jeune couple, qui habite la paroisse de Saint-Silain, est simple. Un seul enfant vient agrandir la famille ; il est baptisé le 17 juillet 1777 par le curé Bouchier, futur évêque constitutionnel de la Dordogne : il s'agit de Jean Deschausses. Le ménage semble par la suite avoir eu quelques revenus puisqu'il se porte acquéreur les 17 février 1791 et 27 avril 1793 « d'un jardin, d'une chapelle et d'une échoppe de l'étendue le tout d'environ un journal, situé au lieu d'entre les deux villes, paroisse de la Cité, connu sous le nom de chapellenie de Saint-Cloud, confrontant au jardin du sieur Gueydon, à la place d'entre

les deux villes et au chemin qui conduit de cette dernière place au grand Séminaire » (1). Remarquons immédiatement qu'il s'agit de l'emplacement sur lequel sera construite, par la suite, l'auberge de la « Blonde ».

Quelque temps après, en 1795, les époux Deschausses mariaient leur fils, alors forgeron, avec Françoise Chaleppe, originaire de Beaunne (Chancelade) (contrat de mariage passé le 22 ventôse an II chez M<sup>e</sup> Gilles-Lagrange). (2) Le père de la mariée, Jean Chaleppe, cultivateur, versait en guise de dot 500 livres et promettait d'en payer 1.000 autres quelques semaines plus tard. Outre ces sommes, il s'engageait à fournir une barrique de vin, 3 boisseaux de froment et 3 boisseaux de maïs, le tout évalué à 400 livres. Ce sont les 1.500 livres versées au moment du mariage qui serviront à construire l'auberge sur le terrain acquis en 1791 par les parents Deschausses (3).

\*  
\*\*

La disparition prématurée de Jacques Deschausses le 23 thermidor an IV (10 août 1795) laissait sa veuve sans ressource. Très rapidement, Marie-Françoise Desmoulin se remariait. Le 26 vendémiaire an IV (18 octobre 1795), elle épousait un taillandier de Champcevinel, François Filliol. Celui-ci prenait possession de l'ancienne chapelle Saint-Cloud pour y installer sa forge et participait à la construction de l'auberge, ouverte quelques mois après. Modeste hôtel en fait, connu assez rapidement sous l'enseigne de « Chez la Blonde ».

Marie-Françoise Desmoulin avait pris place derrière les fourneaux, ou plus exactement devant la cheminée et son fils dans la salle, la femme de ce dernier étant fort occupée par l'éducation de leurs sept enfants : Françoise, Jean, Léonard, Joseph, Anne, Jeanne et Françoise dite Victoire, nés entre 1795 et 1812.

Lors du recensement de 1809, toute la famille est citée comme habitant au bas du foirail et Marie-Françoise Desmoulin, aubergiste, est dite « la Blonde », ce qui démontre de façon indiscutable qu'elle était bien la cuisinière connue sous ce sobriquet. (4) Vers cette même époque, l'auberge est fréquentée par Wlgrin de Taillefer qui la mentionne sur son livre de comptes à la date du 7 mai 1808. Il est vrai que cet hôtel était devenu au fil des ans le rendez-vous de beaucoup de Périgourdins venus dîner simplement et savourer les plats les plus succulents dont le fameux poulet sauce « rouilleuse », le tout arrosé de vins de pays alors fort réputés. Il est fort probable que le succès de ce cabaret venait également du fait que, situé à l'extérieur du Puy-Saint-Front, il offrait l'avantage, lorsque l'ambiance y était fort chaude, de ne pas gêner le voisinage.

\*  
\*\*

Marie-Françoise Desmoulin, dite « la Blonde », est décédée le 10 août 1834 dans son auberge. Son fils Jean poursuivait encore pendant quelques années l'exploitation de l'établissement et dès lors quand on parlait de lui, on disait « Jean de la Blonde » ou même « la Blonde ». Dans plusieurs actes on le surnomme ainsi.

1. A.D.D., O 933, 17 février 1791.
2. A.D.D., 3 E 2731.
3. A.D.D., 265 O 32.
4. A.M. Périgueux, F n<sup>o</sup>s 1-2.

L'hôtel « Chez la Blonde » perdit peu à peu sa clientèle, la création d'établissements de luxe sur les boulevards n'étant pas étrangère au délaissement de la modeste auberge. Le 9 septembre 1847, Jean Deschausses, dit « la Blonde », déclarait à la mairie de Périgueux son intention de cesser son activité d'aubergiste à partir du 31 décembre 1847 (5). C'était la triste fin de ce haut lieu de la cuisine périgourdine.

De 1850 à 1853, les époux Deschausses vendaient à divers particuliers le terrain joignant leur maison ; il est vrai que l'urbanisation de ce secteur de la ville (aménagement du haut de la place Francheville et construction de la Gendarmerie) entraînait l'édification de nouvelles habitations rue de la Cité et rue Saint-Pierre-ès-Liens (6). Enfin, en 1857, Jean Deschausses et sa femme faisaient donation à leurs enfants de leurs biens mobiliers et immobiliers, se réservant leur vie durant la jouissance de la maison construite au début de leur mariage (7).

L'inventaire des biens mobiliers, dressé à cette occasion, permet d'imaginer combien devait être modeste le cabaret de la « Blonde » : dix lits complets estimés 300 francs ; une pendule, 30 francs ; une batterie de cuisine estimée 100 francs ; la vaisselle en faïence, 100 francs ; deux lingères, une table et des chaises, 150 francs ; 50 paires de draps, 20 douzaines de serviettes, 36 nappes et 24 essuie-mains, le tout estimé à 734 francs.

Françoise Chaleppe, âgée de 88 ans, s'est éteinte le 26 octobre 1859, et Jean Dessauce (dit « la Blonde », selon l'officier de l'état civil) est mort le 3 mai 1864, à l'âge de 87 ans.

Voici donc identifiés de façon certaine les deux personnages connus sous le surnom de « la Blonde ». Si le cabaret qu'ils ont tenu de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1847 était, comme on l'a vu, fort modeste, le souvenir qu'il a laissé dans les annales périgourdines de la gastronomie est à la hauteur des mets savoureux qui y étaient servis et qui ont fait le délice de plusieurs générations de Périgourdins.

Guy PENAUD.

---

5. A.M. Périgueux, G n° 5, registre 2.  
 6. A.D.D., 269 Q 15 et 16.  
 7. A.D.D., 3 E 10700 et 263 Q 148.

Les excursions de 1982 auront lieu, en principe,  
les dimanches 13 juin et 12 septembre.

Toutes précisions utiles seront données en  
temps voulu par voie de presse.

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu .....	30
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud .....	35
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) .....	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux .....	25
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery .....	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière .....	40
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet .....	35
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épulsé) .....	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure .....	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet .....	30
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) .....	35
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) .....	50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier .....	20
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq .....	40
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret .....	15
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Introduction et préface par J. Secret .....	30
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart .....	10
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par J. Secret .....	25
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés .....	200
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon .....	100
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés .....	150

### On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette .....	25
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire .....	20
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol. ....	100

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES  
À LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.